



## Le mot du Maire

C'est enfin une équipe municipale au complet qui travaille pour l'avenir de notre village.

Les nouveaux membres de cette équipe sont Nathalie Maurel, Amandine Fiot, Isabelle Carrier-Lamiche, Aurélie Rousselot Pailley, Paul Bassa et Steeve Peyron

Pour 2018, nous avons voté un budget important à la hauteur des ambitions de notre commune.

Vous l'avez tous vu, notre village se transforme et dispose désormais d'un vrai cœur de village, d'une belle place qu'il nous appartient désormais de nous approprier.

Pour autant cette belle place n'est pas une fin en soi, c'est un outil à notre service sur lequel nous pouvons nous appuyer pour ensemble imaginer notre village de demain... Un village où nous

pourrions aller prendre un verre à la terrasse d'un café puis profiter de l'épicerie qui sera juste à côté et s'arrêter quelques instants regarder les joueurs de boules.

Cette vision n'est plus une utopie, c'est même un sujet d'actualité puisque la réalisation d'un commerce est une priorité que nous espérons voir aboutir avant la fin de notre mandat et pour laquelle nous étudierons la faisabilité financière et la validité économique.

L'actualité des travaux c'est aussi la réfection de nos routes de montagne qui s'est achevée récemment et qui donne désormais pleinement satisfaction.

C'est aussi dès la fin du mois de juillet le début des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente.

Pour la mairie ces travaux s'étaleront sur deux mois et consisteront dans un premier temps au désamiantage de la toiture puis à l'isolation et la réfection de la toiture. Ils se compléteront par l'isolation des façades et la réfection des enduits ainsi que par le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment.

Pendant les travaux de désamiantage de la toiture, le bâtiment doit demeurer inoccupé, et ils imposent le déplacement de la crèche les petits rameurs dans les locaux de l'école.

L'actualité de notre commune c'est aussi l'école avec la poursuite des rythmes scolaires actuels organisés sur 5 jours ainsi que le maintien des activités périscolaires le vendredi après-midi.

C'est également bien d'autres sujets variés tels que l'étude de la sécurisation de la voirie communale, la sécurisation de la traversée du village au droit de la place et autour du lac, la réflexion sur l'accueil de nouveaux agriculteurs.

L'actualité de notre commune c'est plus que jamais la nécessaire vigilance que nous devons avoir à

l'égard de l'étude de la déviation qu'à l'évidence la DREAL ne souhaite pas conduire.

Les feux de l'actualité nationale ont également mis notre commune en évidence puisque nous avons été reçus à l'Élysée à l'occasion de la réception organisée en l'honneur des personnalités engagées pour la sauvegarde du patrimoine.

J'étais présent lors de cette journée pour saluer le travail effectué pour rénover le four et la forge qui font partie des 170 premiers projets financés dans le cadre du loto du patrimoine.

L'été s'est installé, nous profitons désormais du lac, de nos montagnes et espérons comme chaque année de belles festivités que nous propose le comité des fêtes dont vous trouverez le programme des festivités de la Saint Laurent après le vide grenier du 14 juillet.

*Passez tous un bel été*

*Michel FRISON*

## État civil

### *Naissances*

**Nina MINISCALCO**, née le 25/01/2018

**Kassandra Antonella CARBALLAR**, née le 12/02/2018

**Clémentine Alix SUIFFET**, née le 29/04/2018

**Solyam Leny MALO**, né le 06/05/2018

**Giulia Camille BEGEL**, née le 08/05/2018

**Noa Henri BEGEL**, né le 08/05/2018

### *Décès*

**Noël Charles AGNESE**, le 01/01/2018

**Simone JORDANIDIS**,  
épouse SCAPATICCI, le 18/01/2018

**Fernande Marie Andrée MANDERON**  
épouse BONNAFFÉ, le 21/02/2018

**Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME**

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h

e-mail : [mairie.rochederame@orange.fr](mailto:mairie.rochederame@orange.fr) - Tél : 04 92 20 90 10

Retrouvez-nous sur  **Commune de la Roche de Rame**



## Fermeture de la Mairie du vendredi 27 Juillet au mardi 13 Aout

La commune de La Roche de Rame, dans un souci d'économie d'énergie, de rénovation thermique, a souhaité entreprendre de gros travaux d'isolation de ses deux principaux bâtiments communaux : la mairie et la salle polyvalente.

En effet, ces deux bâtiments datent de 1970 sont peu ou mal isolés et présentent des coûts de chauffage élevés.

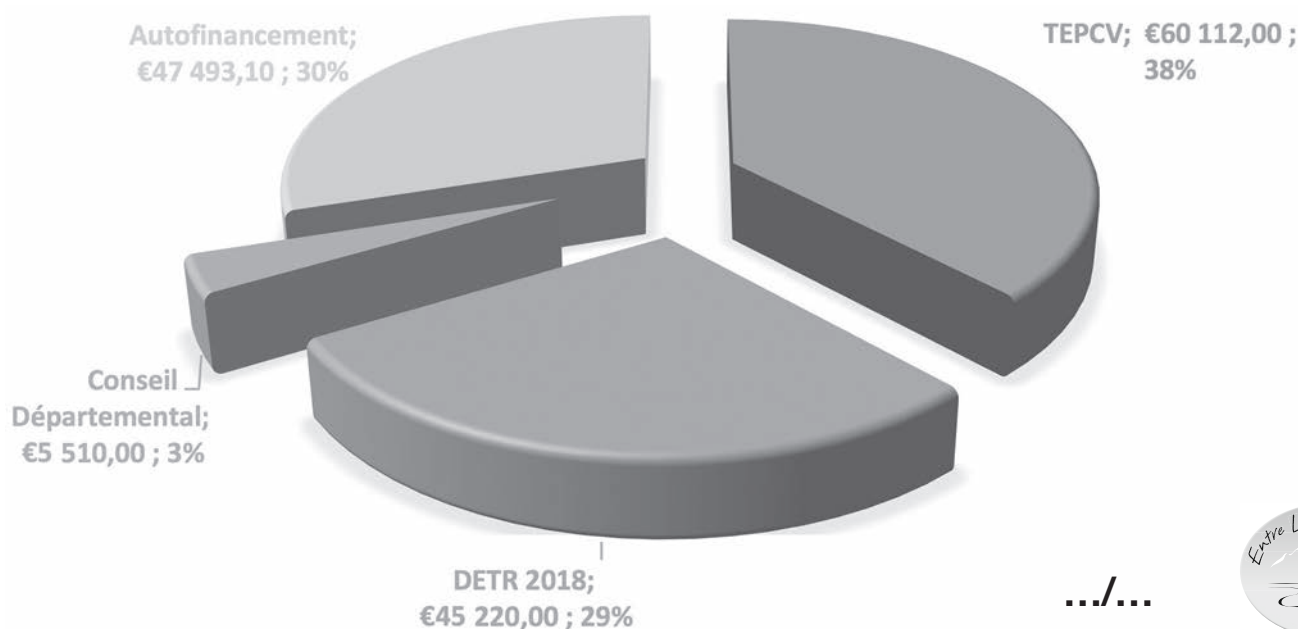
Ces travaux permettront la réfection et l'isolation de la toiture et des façades pour le bâtiment de la mairie ainsi que le changement des menuiseries et l'isolation pour la salle polyvalente dans un premier temps.

La commune a été accompagnée dans cette démarche par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, le Parc National Régional du Queyras, le Conseil Départemental ainsi que par l'état dans le cadre des financements DETR

Pour information, un audit énergétique avait été réalisé par le cabinet ADRET démontrant les économies que pourrait réaliser la commune en procédant à ces travaux.

Interventions	Économies estimées kWh/an	Économies estimées €TTC/an
Remplacement Menuiseries	1 736	126
Isolation par l'extérieur variante balcon	19 086	1 381
Réfection et isolation toiture	7 728	559

### FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE





## IMPORTANT

Les travaux commenceront par le désamiantage du toit de la mairie, ce qui nous contraint à fermer nos locaux du vendredi 27 juillet au lundi 13 août, pour une réouverture le mardi 14 août.

Afin de protéger les travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle, en application des dispositions du Code du Travail, **il convient de déplacer la crèche au sein de l'école ainsi que les services de la mairie dans les locaux des services techniques (sans accueil du public) durant la période des travaux de désamiantage.**

**Cependant l'agence postale ne pourra pas l'être, il faudra vous rendre sur la commune de L'Argentière-La Bessée pour réaliser vos opérations postales.**

La Mairie restera joignable par téléphone et/ou par mail.



## LA BIBLIOTHÈQUE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Tous les mercredis après midi (sauf férié), votre bibliothèque municipale vous propose de nombreux ouvrages destinés aux petits et grands. Dès la mi-juillet, une cinquantaine de nouveaux livres récemment acquis seront mis en circulation. Parmi eux, on retrouve des auteurs qui parviennent à passionner la plupart des lecteurs tels qu'Elena Ferrante, Joel Dicker, Delphine de Vigan et tant d'autres. Gyslain Wattrelos, qui a perdu sa femme et deux de ses enfants dans la mystérieuse catastrophe aérienne du vol MH 370 a développé, dans son livre, la thèse qui lui paraît la plus probable. Le célèbre avocat, Dupont Moretti, fait le bilan de sa vie et son livre est un best-seller. La célèbre romancière Françoise Bourdin, fait battre le cœur du lecteur avec son dernier livre intitulé « face à la mer ». Tous les ingrédients sont réunis à la bibliothèque pour vous offrir de bons moments d'aventure et d'émotion à travers le livre.

**Afin de maintenir un service de qualité, la bibliothèque recherche deux bénévoles.**

Pour tout renseignement, contactez JF ALBRAND par mail ([jfa.rocherame@gmail.com](mailto:jfa.rocherame@gmail.com)) ou au 06 10 40 78 32.

## Conseil Municipal Jeunes

**Souad Putelat** 9 ans « J'aime être au CMJ, j'ai des idées pour le vivre ensemble et l'amélioration autour du lac. »

**Alyzea Leroy** 9 ans. « Je suis devenue conseillère pour connaître le fonctionnement d'une commune et ceux qui y travaillent. Je veux proposer de nouvelles choses pour les jeunes du village avec mes idées d'enfant ! »

**Line Graciet** 10 ans. « C'est mon 2ème mandat. Je souhaite comme les autres conseillers être

le porte-parole des jeunes de la Roche de Rame. Continuer à aider sur l'amélioration de mon village ! »

**Alex Borghèse** 10 ans. « Être au CMJ me permet de participer à la vie de mon village. »

**Simon Manet** 9 ans. « ..... »

**Alix Graciet** 9 ans. « Curieuse de découvrir le CMJ, je trouve ça bien, même trop bien ! »



Depuis que nous sommes élus nous nous rencontrons 1 à 2 fois par mois.

Avec plaisir nous avons participé aux vœux du Maire.

Nous étions présents pour servir le repas des aînés, nous avons passé un agréable moment, ça nous a donné envie de réfléchir sur l'organisation d'une visite à la maison de retraite et/ou participer à la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer au repas !

Nous avons eu la parole au 2<sup>e</sup> conseil de classe de l'école ainsi qu'à la réunion du comité de pilotage et l'assemblée générale du comité des fêtes. Ils ont été à notre écoute ce fut très intéressant de discuter avec les adultes.

La boîte à idées est en place sur le thème l'été à la Roche de Rame et au lac nous sommes impatients de vous lire : il suffit d'inscrire vos idées sur papier libre avec votre nom.

Nous étions présents à L'Argentière la Bessée pour la commémoration du 8 mai et avons hâte de participer dans notre village sur la future et belle nouvelle place ! Nous lançons un concours pour la création de notre logo.

Nous travaillons toujours le flyer sur le lac de la Roche de Rame dont le contenu regrouperait des informations réglementaires et pratiques, la faune et la flore, l'histoire du lac et légendes.

Visite du terrain multisports: le CMJ est allé voir le terrain multisports à côté de l'école et regrette qu'il y ait beaucoup de débris aux abords de celui-ci (cigarettes, canettes...)

Jeudi 28 juin aura lieu le conseil communautaire dans notre village. En réunion nous avons parlé de la com-com des Écrins, de ses compétences, de ses actions sur le canton et il nous semblait intéressant d'aller voir comment se déroule celui-ci.

**SALUT À TOUTES ET À TOUS  
LES CRÉATEURS D'IDÉES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES MET EN  
PLACE LA BOÎTE À IDÉES QUI EST À  
VOTRE DISPOSITION À L'EXTÉRIEUR DE  
LA MAIRIE.**

**VOTRE AVIS NOUS  
INTÉRESSE,  
NOUS SOMMES À  
VOTRE ÉCOUTE !!**

**NOUS FAISONS APPEL À VOTRE IMAGINATION  
SUR LE THÈME :**  
« L'été à la Roche de Rame et au Lac »

.../...



Commune de la Roche de Rame

Imagine  
le Logo du CMJ



Tu as entre 8 et 20 ans  
Tu aimes le dessin, Le graphisme ?  
Tu as de l'imagination ?

Participe au concours  
du Conseil Municipal des Jeunes  
de La Roche de Rame

**Date limite de participation : 20 août 2018**

Contact : Mairie — Le Clot 05310 La Roche de Rame  
04 92 20 90 10 — mairie.rochederame@orange.fr

#### Les droits d'auteur :

Le participant accepte de céder les droits d'auteur de son projet à la commune de La Roche de Rame à titre exclusif et gratuit.

En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de son logo sans réclamer de participation financière pour toutes les opérations liées au concours (diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales).

Dans le cas où la commune de la Roche de Rame utilise le logo, le participant accepte que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et utilisé sur tous les supports.

#### Le choix du lauréat :

Après un premier choix par le Conseil Municipal Jeunes, le lauréat sera choisi par le Conseil Municipal.

L'identité du lauréat sera ensuite dévoilée en Conseil Municipal.

#### Prix :

Le lauréat se verra remettre trois entrées pour l'Escape Game aux Mines d'Argent à l'Argentière la Bessée.

#### Règlement du concours de logo du Conseil Municipal Jeunes de la Roche de Rame

#### L'objet du concours :

Le Conseil Municipal Jeunes organise un concours dont l'objectif est de définir un logo qui lui permettra d'avoir sa propre identité visuelle.

#### Conditions :

Le concours est ouvert à tous de 8 ans à 20 ans.  
Une même personne peut soumettre plusieurs propositions.

Chaque participant devra créer un logo, sur feuille de papier blanc format A4 maximum ou sous fichier informatique format JPEG format A4 maximum avec une résolution de 300 dpi à imprimer. Le logo peut être réalisé en noir et/ou en couleurs.

La mention CMJ doit apparaître sur le logo.

Le logo doit :

- être unique
- ne doit pas porter atteinte aux droits de tiers et ne doit violer aucun droit d'auteur
- être fonctionnel et pouvoir être utilisé dans différents contextes (lisibilité pour une utilisation en petite taille)

**La date limite de participation est le 20 août 2018.**

#### Les documents à joindre :

Chaque participant déposera en mairie une enveloppe contenant :

- la feuille avec le logo proposé
- Une enveloppe contenant le bulletin de participation et l'autorisation parentale cachetée

Tous les projets sont à remettre en mairie ou expédier par courrier à l'adresse suivante :

Mairie - Le clot - 05310 La Roche de Rame

#### Bulletin de participation :

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

J'accepte le présent règlement. (voir au dos)

Fait à ..... le .....

Signature du participant :

#### Autorisation parentale :

Je soussigné(e) M/Mme : .....

Parent(s) de : .....

Autorise mon enfant à participer au concours de création de logo du CMJ de la Roche de Rame.

Date et signature :

## Aménagement de la place du village

Les travaux de la nouvelle place du village devraient s'achever au début du mois de juillet 2018.

Dans un contexte local dégradé :

- fermeture depuis plus de 18 mois du bar central,
- annonce par le gérant de l'épicerie de son départ à la fin de l'été,

il apparaît indispensable de s'interroger sur les raisons des difficultés à maintenir l'existence de nos commerces sur la commune.

Si notre priorité demeure l'animation autour de cette place, nous avons besoin d'être éclairés sur la pertinence des choix que le conseil pourrait faire sur les diverses activités distribuées entre activités commerciales, bureaux professionnels et logements.

La nature de ces activités devant répondre à un double objectif de :

- viabilité économique,
- satisfaction des attentes de la population.

Pour répondre à ces interrogations, le conseil a décidé de lancer :

- une étude d'opportunité et de viabilité économique de commerces et autres locaux à usage professionnel et de logements susceptibles d'être implantés autour de la place,
- une étude de stratégie et de programmation urbaine sur tout le centre bourg, distribuant l'espace entre commerces, activités professionnelles et logements.

Pour conduire ces études, un cahier des charges a été construit et envoyé à plusieurs cabinets d'études à la mi-juin 2018.





## TAP (Temps d'activités périscolaires)

Après avoir travaillé le premier trimestre pour créer un spectacle de Noël, les enfants de l'école de la Roche de Rame ont pu profiter des TAP pour se divertir depuis la rentrée de janvier.

Les petites et moyennes sections ont eu le loisir d'avoir la ludothèque « au coin du jeu » juste pour eux. Entre jeux de sociétés, de constructions, de réflexions ou tout simplement d'imagination, les plus petits se sont bien amusés.

De la grande section au CM2, il y a eu différents ateliers au choix : cuisine, escrime Japonaise, badmington, masques Vénitiens, gravure, arts plastiques, Italien ou jardin d'hiver. Il y en a eu pour tous les goûts.

Une fois les vacances de printemps passées, de nouveaux ateliers ont été proposés.

Les petites et moyennes sections ont eu le plaisir de retrouver Coco et Zélie pour des jeux de plein air : danse, multisports, slackline... De quoi s'amuser et se défouler.

Les plus grands ont eu le choix entre hockey, football, handball, jardinage avec la création d'un épouvantail, atelier vidéos en créant un sitcom, de l'art botanique, de la gym, du cirque et de la pêche.

De quoi bien profiter du plein air après le rude hiver que nous avons vécu.

Le Conseil Municipal de la Roche de Rame a souhaité pour la rentrée 2018/2019 maintenir le dispositif actuel avec les activités le vendredi après-midi en accord avec les délégués de parents d'élèves.





## La restauration de la forge et du four de la Fare mis en exergue

Avec l'acquisition de la forge et du four banal situés au quartier de la Fare, la municipalité participe au maintien du patrimoine rural et artisanal du village.

Notre volonté est de réhabiliter la forge telle qu'elle existait au 19<sup>e</sup> siècle, avec l'âtre et la cheminée nécessaires au forgeron et d'agrémenter l'intérieur avec des outils anciens. Le four banal contribuera à agrémenter les fêtes traditionnelles avec la cuisson du pain comme cela se pratiquait autrefois. Ces deux réhabilitations participeront au maintien des traditions aussi bien sur l'aspect social et économique que sur le caractère architectural propre aux zones de montagne.

Depuis un an, la municipalité a lancé une souscription avec la Fondation du Patrimoine auprès de tous afin de recueillir des fonds nécessaires à leur restauration. Parallèlement à cette action, des demandes de subventions ont été sollicitées (et accordées) par le conseil régional PACA et le programme européen FEADER. C'est ainsi que, à ce jour, 45 272 € de subventions et 3 346 € de fonds récoltés grâce à la solidarité de chacun viennent couvrir près de 75 % du coût des travaux.

De plus, un dossier a été déposé auprès de l'opération « patrimoine en péril » engagée par l'animateur de télévision Stéphane Bern et nous avons eu l'agréable surprise d'être retenu dans les 250 projets nationaux. Le village de La Roche de Rame a été modestement sous les feux de l'actualité puisque notre projet a fait l'objet d'un article spécifique dans le Dauphiné Libéré (15 avril 2018). Au niveau national, l'hebdomadaire « Le Point » (N° 2378 du 29 mars 2018) a consacré plusieurs pages à l'opération « patrimoine en péril » et a cité tous les projets dont le notre (page 62) en nous apportant une dotation de 6 300 € (si les fonds recueillis lors du loto organisé en septembre sont suffisants). En effet, sous l'impulsion du Président de la République, Stéphane Bern a pu convaincre la FDJ (Française des Jeux) qui organise tous les jeux de loto et autres produits (ticket de grattage, etc.), de lancer une opération spécifique à la sauvegarde du patrimoine au travers des jeux qui auront lieu en septembre prochain. Le tirage d'un Super loto « Mission Patrimoine », d'un montant exceptionnel de 13M€, aura lieu le vendredi 14 septembre 2018 à la veille des Journées Européennes du Patrimoine. Un jeu de grattage « Mission Patrimoine » sera distribué à 12 millions d'exemplaires à partir du 3 septembre 2018 dans les 30 800 points de vente FDJ et en ligne.



Les acteurs engagés pour le patrimoine ont été reçus par Le président de la République le 31 mai dernier. Michel Frison, maire de La Roche de Rame, était présent à cette réception à l'Élysée. Il était le seul représentant du département des Hautes-Alpes, ce qui témoigne de l'intérêt de notre réhabilitation pour les décideurs nationaux.

Afin d'attendre les jeux organisés en septembre par la FDJ, les travaux de restauration de la forge et du four ne débuteront que l'an prochain. Au-delà de votre possibilité de jouer et tenter de percevoir un gain avec le loto, vous pouvez encore démontrer votre intérêt pour ce patrimoine en participant à la souscription qui reste ouverte jusqu'au début des travaux. De plus, en tant que contribuable, si vous payez des impôts sur le revenu, votre don

permet un crédit d'impôt de 66 % de son montant. Ainsi, un don de 100 € par exemple vous ouvrira un crédit d'impôt de 66 € ! Si vous avez déjà réalisé un don en 2017, un nouveau don en 2018 vous ouvre à nouveau un crédit d'impôt. Les bulletins de souscription sont disponibles à la mairie (ou auprès de JF Albrand 06 10 40 78 32) et il est possible de souscrire en ligne en tapant [www.fondation-patrimoine.org/53036](http://www.fondation-patrimoine.org/53036).

# Les réunions des élus

## CONSEIL MUNICIPAL 11 DÉCEMBRE 2017

**Présents** : Michel FRISON, Élisabeth RICHARD, Gilbert AVERSA, Odile PERALDO CARRIER, Olivier CHIENNO, Jean François ALBRAND, Frédérique FLANDIN, Agnès ANTOINE.

**Absents** : Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE, Jean-Robert RICHARD, Daniel ALLARD.

**Secrétaire de séance** : Élisabeth RICHARD.

**OBJET : PROJET DE CRÉATION D UN COMMERCE MULTI SERVICES.**

**DEMANDE DE FINANCEMENT RTE DANS LE CADRE DU PAP. PART AUTRE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme d'aménagement du centre village.

Il précise que la commune a engagé une troisième tranche des travaux avec le démarrage en décembre de la création de la place du centre village qui se termineront en juin 2018.

Ces travaux seront suivis dès l'obtention des financements de la création d'un commerce multiservices sur cette même place.

Monsieur le Maire précise également que ce projet pourrait se faire en partenariat avec des privés sur le principe suivant : la commune en échange du foncier d'assise du futur bâtiment et de ses annexes (parking...) se verra restituer à valeur égale (avec ou sans soulte) les locaux nus et hors aménagement intérieur des commerces, leur dépendance (caves, réserves...) ainsi que les locaux hors aménagement intérieur nécessaires aux fonctionnements de la place et des commerces (WC publics).

Le coût de ces travaux est estimé à 183 000 euros HT.

Ils comprennent les travaux d'électricité, de plomberie, de cloisons, menuiserie, sols intérieurs et extérieurs, peinture, faïence, WC publics...

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter les financements du RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) PART AUTRE en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 183 000 euros HT  
Autofinancement communal : 103 000 euros  
dont PAP-RTE : 80 000 euros  
Part autre

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le fonds PAP-RTE part autre pour un montant de **80 000 euros auprès de Madame le Préfet des Hautes Alpes**
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses, ainsi que la convention commune/ RTE permettant l'attribution des fonds par RTE.

**OBJET : TARIFS. EAU POTABLE**

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants pour le budget de l'eau :

**Tarifs eau potable**

- **Part Fixe** **96 euros** pour une année  
Nombre de part fixe :
  - Particuliers 1 part fixe
  - commerces 1 part fixe
  - meublés saisonniers 1 part fixe
  - bars, restaurants 1 part fixe
  - **éleveurs** 1 part fixe
  - camping 1 part fixe par HLL  
1 part fixe par bloc sanitaire  
1 part fixe par bâtiment et par équipement raccordé
  - Industries grosses entreprises 1 part fixe par bâtiment raccordé
- Prix au mètre cube d'eau potable
  - de 0 à 300 m<sup>3</sup> : **0.45 euros** le m<sup>3</sup>
  - de 301 et plus : **1.15 euros** le m<sup>3</sup>



- Ouverture ou fermeture de vanne, à la demande de l'abonné et hors problème technique : **40 euros**
- Souscription et résiliation du contrat (en cas d'arrivée ou départ) **25 euros**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- votent les tarifs tels que désignés ci-dessus
- votent : contre 0, abstention 0, pour 8

### OBJET / TARIFS BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants pour le budget général de la commune :

- Affouage
  - Journée d'affouage 70 euros
  - Journée chasseurs 70 euros
- Droit occupation du domaine public
  - Pour les camions/vente 40 euros
  - Pour les restaurants convention à passer avec la commune.

### Location salle polyvalente

#### SEMAINE du lundi au jeudi (par jour)

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune **Gratuit**
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune
  - ✓ **Offrant une activité ouverte à tous** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle 50 euros**
- Autres (particuliers, entreprises...) **100 euros**
  - **Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi** **50 euros**

#### WEEK-END du vendredi au dimanche

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune **Gratuit**
- Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile ou leur antenne sur La communauté de communes du Pays des Ecrins **Gratuit**
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune
  - ✓ **Offrant une activité gratuite ouverte à tous** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents** **100 euros**
  - ✓ **Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle** **100 euros**
- Autres (particuliers, entreprises...) **200 euros**
- Caution matériel 1 000 euros
- Caution ménage 200 euros

### Location FOUR DES BRUNS

- Forfait un jour en semaine (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à minuit) 55 euros
- Forfait week-end et jours fériés (deux jours) 75 euros
- Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)
- Caution matériel 375 euros
- Caution ménage 70 euros

### Location espace château et parc

#### SEMAINE du lundi au jeudi (par jour)

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune **Gratuit**
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune
  - ✓ **Offrant une activité ouverte à tous** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle 50 euros**
- Autres (particuliers, entreprises...) **100 euros**
  - **Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi** **50 euros**





## WEEK-END du vendredi au dimanche

- Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune **Gratuit**
- Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile sur La communauté de communes du Pays des Ecrins **Gratuit**
- Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune
  - ✓ **Offrant une activité gratuite ouverte à tous** **Gratuit**
  - ✓ **Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents 100 euros**
  - ✓ **Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle 100 euros**
- Autres (particuliers, entreprises...) **200 euros**
- Caution matériel **1 000 euros**
- Caution ménage **200 euros**

## Bibliothèque municipale

- Cotisation familiale (parents et enfants) **12 euros**
- Cotisation individuelle **10 euros**
- Indemnité forfaitaire pour livre perdu **25 euros**
- Vacanciers **Caution 60 euros**  
**Cotisation 4 euros**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité,**:

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- votent les tarifs du budget général tels que désignés ci-dessus

## OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES. (annule et remplace la délibération n°2015 du 16.10.2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 16.10.2015 approuvant le règlement du Conseil Municipal Jeunes.

Madame Frédérique FLANDIN, conseillère municipale, en charge de la rédaction du règlement intérieur présente à l'ensemble du conseil les modifications qu'il conviendrait d'apporter à ce règlement au vu de 2 années d'expérience et de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

### **DÉCIDE à l'unanimité,**

- de VALIDER les modifications du règlement intérieur proposé ;
- de DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire et à la conseillère municipale Frédérique FLANDIN pour l'application de cette délibération ;
- votent : contre 0, abstention 0, pour 8

## OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2017 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Comptes	Objet	Montant
2318/0601	PLU	- 7 500
2318/1502	Route du Lauzet	+ 7 500
Total		0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité,**:

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 2 du budget général de la commune pour l'année 2017.

## OBJET : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal de la commune de la Roche de Rame,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,



Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,  
 Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,  
 Vu la circulaire NOR: RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,  
 Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 3 Février 2012  
 Vu l'avis du Comité Technique  
 Vu le tableau des effectifs,

**Considérant** qu'il convient d'appliquer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune.

**Considérant** que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- Et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), tenant compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir

**Considérant** qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

**Propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :**

**ARTICLE 1 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJETION ET D'EXPERTISE) :**

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Les agents suivants pourront y prétendre :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Expérience professionnelle, ancienneté, parcours professionnel, connaissances, autonomie, formation etc...

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-après et applicables aux fonctionnaires de l'État.

**Filière administrative**

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité</i>	36 210 €		
Groupe 2	<i>Ex : Direction adjointe, responsable de plusieurs services</i>	32 130 €		
Groupe 3	<i>Ex : Responsable de service</i>	25 500 €		
Groupe 4	<i>Ex : Chargé de mission, adjoint au responsable de service</i>	20 400 €		

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'État** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.



Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service</i>	17 480 €		
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination, de pilotage</i>	16 015 €		
Groupe 3	<i>Ex : Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction</i>	14 650 €		

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : Secrétaire de Direction, gestionnaire comptable, chef d'équipe</i>	11 340 €		
Groupe 2	<i>Ex : Fonctions d'accueil</i>	10 800 €		

**Filière technique**

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	11 340 €		
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	10 800 €		

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	11 340 €		
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	10 800 €		



## Filière médico-sociale

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations d'État** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaire	
Groupe 1	<i>Ex : ATSEM ayant des responsabilités particulières</i>	11 340 €	
Groupe 2	<i>Ex : Agent d'exécution</i>	10 800 €	

Le versement de l'IFSE sera augmenté le dernier mois de référence de l'agent dans la collectivité et avant de faire valoir ses droits à la retraite en fonction de sa durée hebdomadaire de travail et de son ancienneté dans la collectivité de la manière suivante :

- ½ mois de traitement brut mensuel pour 5 ans d'ancienneté
- 1 mois de traitement brut mensuel pour 10 ans d'ancienneté
- 1.5 mois de traitement brut mensuel pour 15 ans d'ancienneté
- 2 mois de traitement brut mensuel pour 20 ans d'ancienneté
- 2.5 mois de traitement brut mensuel pour 25 ans d'ancienneté
- 3 mois de traitement brut mensuel pour 30 ans d'ancienneté

Le Maire attribue individuellement l'ISFE par arrêté à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel maximum du groupe de fonctions.

Le versement de l'IFSE est mensuel et son montant doit faire l'objet d'un réexamen à la hausse ou à la baisse

- En cas de changement de fonctions
- Au moins une fois tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.
- Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que le traitement.

L'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés annuels, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congés de maternité, paternité ou adoption. Elle est maintenue pendant trois mois d'absence pour maladie ordinaire, congés de longue maladie, de longue durée de grave maladie puis elle est suspendue jusqu'à la reprise de l'agent.

### **ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DU CIA (COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) :**

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir des agents.

Les agents suivants pourront y prétendre :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Cette indemnité est versée en tenant compte de l'engagement professionnel ; implication, fiabilité et qualité du travail, de la manière de servir : disponibilité, rigueur, initiative, qualités relationnelles (écoute, dialogue, discrétion, sens du service public...)

Ces critères seront appréciés lors des entretiens annuels.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :



## Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA	
		Plafonds annuels réglementaire	
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité.....</i>	6 390 €	
Groupe 2	<i>Ex : Direction adjointe, responsable de plusieurs services.....</i>	5 670 €	
Groupe 3	<i>Ex : Responsable de service.....</i>	4 500 €	
Groupe 4	<i>Ex : Chargé de mission, adjoint au responsable de service.....</i>	3 600 €	

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'État** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA	
		Plafonds annuels réglementaire	
Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service.....</i>	2 380 €	
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination, de pilotage.....</i>	2 185 €	
Groupe 3	<i>Ex : Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction.....</i>	1 995 €	

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA	
		Plafonds annuels réglementaire	
Groupe 1	<i>Ex : Secrétaire de Direction, gestionnaire comptable, chef d'équipe.....</i>	1 260 €	
Groupe 2	<i>Ex : Fonctions d'accueil.....</i>	1 200 €	

## Filière technique

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

**Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)**

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	1 260 €		
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	1 200 €		

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

**Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)**

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : chef d'équipe...</i>	1 260 €		
Groupe 2	<i>Ex : agent d'exécution...</i>	1 200 €		

**Filière médico-sociale**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations d'État** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

**Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)**

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire		
Groupe 1	<i>Ex : ATSEM ayant des responsabilités particulières ....</i>	1 260 €		
Groupe 2	<i>Ex : Agent d'exécution.....</i>	1 200 €		

Le complément indemnité annuel fera l'objet d'un versement au mois de novembre de chaque année.

Son montant est fixé à 1 200 euros pour l'année 2018. Il est indexé sur la valeur du point et proratisé en fonction du temps de travail.

Il sera versé au personnel contractuel pour une présence minimale dans la collectivité de 6 mois.

Pendant les congés maternité, paternité, pathologique, maladie professionnelle et accident du travail, la prime est maintenue.

Elle fera l'objet de retenue au délai du 21 jours d'absence pour maladie ordinaire.

Pour les mi-temps thérapeutiques, la prime est versée à 50%.

Pour le personnel à temps non complet, les heures complémentaires seront incluses dans le calcul de la prime.

**ARTICLE 3: RÈGLES DE CUMUL**

L'IFSE et le CIA seront versés en remplacement de l'IAT, de l'IEMP, de l'IFTS et leur montant ne sera pas inférieur à celui perçu au titre des dispositions antérieures.

L'IFSE ET LE CIA sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires IFTS
- L'indemnité d'administration et de technicité IAT
- L'indemnité de mission des Préfecture

L'IFSE est en revanche cumulable avec





- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement)
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA.
- Les sujétions ponctuelles liées à la durée du travail (IHST, astreintes, heures de nuit, indemnités complémentaires pour élections.)
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs
- La NBI.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA fera l'objet d'un arrêté individuel de Monsieur le Maire.

#### **ARTICLE 5 : DATE D'EFFET**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, **à l'unanimité, :**

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 8

#### **OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'échéance au 31.12.2017 du contrat d'assurance de la commune concernant la responsabilité civile, la protection juridique, le dommage aux biens et la garantie de la flotte.

Une consultation a été lancée le 17 octobre 2017 auprès de plusieurs assureurs et après analyse des offres, il propose que ce soit la société d'assurance SMACL qui soit retenue pour la période allant de 01.01.2018 au 31.12.2023 ? pour un montant de 9 051.93 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité, :**

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Choisissent la Société SMACL comme assureur de la commune avec les garanties suivantes :
  - o Responsabilité civile
  - o Protection juridique
  - o Protection fonctionnelle des élus
  - o Dommage aux biens
  - o Flotte automobile
  - o Assurance collaborateurs
  - o Loyers impayés
  - o Mobilier urbain
- Autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement du contrat d'assurance.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 8

#### **OBJET : TARIFS 2018 DU CAMPING**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame LAVILLE Corentin et Maryline, gérants du Camping Municipal du Lac de modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Ils proposent au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Du 01/05/2018 au 29/06/2018 Du 25/08/2018 au 30/09/2018	Du 30/06/2018 au 24/08/2018
Emplacement/nuit (1 véhicule+1 tente ou 1 caravane, 1 camping-car)	5 €	5,90 €
Adulte/nuit	5,20 €	5,70 €
Enfant (moins de 2 ans)	Gratuit	Gratuit

Véhicule ou tente supplémentaire/ nuit	2,80 €	3,20€
Forfait randonneur/nuit (1 emplacement 1 personne + 1 tente + 1 vélo ou 1 moto)	9 €	10,80 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Electricité/nuit	3,50 € (3A-5A) 4,50 € (10A)	3,50 € (3A-5A) 4,50 € (10A)
Groupe* (10 pers et +) - Adulte/nuit - Enfant/nuit	6,90 € 4,90 €	8,10 € 6,00 €
Machine à laver- Le jeton	5,00 €	5,00 €
Visiteurs/journée (voiture sur parking extérieur)	3 €	3 €

Taxe de séjour: 0,20 €/nuit/personne – Gratuite pour les moins de 18 ans

\*tarif groupe incluant la personne, l'emplacement, 1 minibus ou 2 véhicules pour 10 personnes

Réductions (non cumulables) et ne concernent pas les clients ACSI:

- 10 % de réduction pour les séjours de 28 jours ou plus
- 5 % de réduction pour les séjours de 14 à 27 jours

**Les arrivées s'effectuent de préférence après 12 heures.**

**Les départs s'effectuent avant 12 heures, tout départ après 12 heures entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.**

#### Tarifs 2018 – Locations

	Du 01/05/18 au 29/06/18 Du 25/08/18 au 30/09/18	Du 30/06/18 au 24/08/18
Tente Toile Et Bois (4 à 5 personnes)	300€/semaine Ou 45€/nuit	410 €/semaine Ou 65 €/nuit
Chalet 24 m <sup>2</sup> (4 personnes)	390 €/semaine Ou 60 €/nuit	595 €/semaine Ou 95 € / nuit
Chalet 35 m <sup>2</sup> (5 à 7 personnes)	480 € / semaine Ou 70 € / nuit	675 € / semaine Ou 105 €/nuit
Ménage (facturation si celui-ci n'est pas effectué correctement)	70 €	70 €

Taxe de séjour: 0,20 €/nuit/personne – Gratuite pour les moins de 18 ans

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité,**:

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Votent les tarifs 2018 tels que désignés ci-dessus.
- votent: contre 0, abstention 0, pour 8

### CONSEIL MUNICIPAL 16 FÉVRIER 2018

**Présents:**

**Michel FRISON, Jean Robert RICHARD, Daniel ALLARD,  
Jean François ALBRAND, Élisabeth RICHARD, Gilbert AVERSA,  
Agnès ANTOINE, Frédérique FLANDIN, Olivier CHIENNO**



## 1- Présentation du Conseil Municipal Jeunes

Monsieur Le Maire commence ce Conseil Municipal en donnant la parole à Madame la Conseillère Municipale Frédérique FLANDIN.

Mme Flandin est heureuse d'introduire les nouveaux élus du Conseil Municipal Jeunes et les invite à se présenter à l'ensemble des élus présents.

Il s'agit de Souad Putelat 8 ans, Simon Manet 8 ans ½, Alix Graciet 9 ans, Alex Borghèse 10 ans, Line Graciet 10 ans, et Alizéa Leroy 9 ans.

Mme Flandin les invite à faire part aux conseillers municipaux de leurs projets et leurs demandes :

### 1- Concernant le Multi-sport :

- Afin de pratiquer le Volley-ball serait-il possible que la commune achète un filet ?

M. Le Maire leur demande d'étudier les tarifs et de faire une proposition,

M. Gilbert Aversa, Adjoint aux travaux, les invitent à avoir une réflexion sur la gestion de ce filet, qui le range, l'installent et à quel endroit.

Le Conseil Municipal Jeunes va y réfléchir.

- Ils signalent une poubelle cassée qui déborde dans le canal, ainsi qu'une planche à remplacer

M. Aversa s'occupe de faire le nécessaire et les remercie de l'avoir signalé.

### 2- Aménagement du Centre Village

Les Jeunes élus demandent s'il y aura un plan de la commune,

M. Le Maire les informe qu'il y aura de nombreux équipements commune une borne de recharge de véhicule électrique ainsi que les raccordements pour un panneau d'information lumineux.

M. Daniel ALLARD, Conseiller Municipal, les informe que les raccordements électriques ont été prévus à cet effet.

3- L'école commence à 8 heures 30 et il faudrait que ce soit déneigé avant cette heure

M. Le Maire précise que c'est le cas. L'école, ses abords et son parking sont une priorité pour le déneigement.

### 4- Abri Bus de Pra-Reboul

Il manque un abri de bus à Pra Reboul et régulièrement les enfants attendent leur bus sous la pluie/neige.

M. Le Maire les informe qu'avant de poser un abri bus, la commune doit s'en procurer un et avoir les autorisations pour occuper les terrains par les propriétaires.

Mais il les rassure et les informe qu'il sera posé prochainement puisque l'abri bus actuellement présent sur la place du monument aux morts sera déplacé à Pra Reboul. Un nouvel abri bus plus intégré prendra place sur la future place du village.

### 5- Vitesse des véhicules

Les voitures roulent beaucoup trop vite devant l'école.

M. Le Maire leur répond que bien souvent aux heures d'entrée et sortie de l'école il s'agit de leurs parents et les invite à les sensibiliser pour qu'ils ralentissent.

Monsieur Le Maire en profite pour les informer qu'une réflexion intercommunale d'aménagement de ralentisseurs va débiter. Elle aura pour but d'appréhender la pertinence et la faisabilité de ces ralentisseurs.

6- Accès aux arbres autour du lac interdit, est-il possible d'avoir un plongeur ?

Monsieur Le Maire regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande dans la mesure où la commune est responsable de la sécurité des usagers et c'est à ce titre qu'il est interdit tout accès dans les arbres, beaucoup trop d'accidents ont été déplorés.

La réglementation en vigueur imposerait un maître-nageur si un plongeur était posé.

### 7- Demande d'une salle de rencontre

Monsieur Le Maire leur répond que c'est techniquement difficile à mettre en place, manque de moyen et de locaux disponibles mais que surtout il est impossible de laisser des enfants seuls sans accompagnement dans des locaux que nous mettrons à leur disposition.

### 8- Boîte à idées

Les conseillers municipaux jeunes souhaitent que la boîte à idées soit remise devant la Mairie, et préparent des thèmes.





#### 9- Ancien Conseil Municipal Jeunes

Avait en projet de réaliser des panneaux autour du lac sur sa faune et sa flore, les nouveaux élus réfléchissent à reprendre ce projet. L'ensemble des élus les y encourage et pense que l'idée est excellente notamment pour les usagers du lac qui pourront connaître l'environnement du lac et sa richesse.

#### 10- Serait-il possible d'envisager la rénovation du terrain de vélo

M. Le Maire n'y est pas opposé, mais pas où il se trouve, car la traversée de route est trop dangereuse, il leur suggère d'étudier son déplacement.

11- Les élus du conseil municipal Jeunes vont davantage s'investir dans la communication. Ils ont proposé au comité des fêtes une animation sur la commune – Une chasse à l'œuf pour Pâques par exemple.

Les Jeunes élus ayant terminé leur intervention, Monsieur Le Maire les remercie et a hâte de les retrouver pour discuter des projets en cours.

**Élection du secrétaire de séance**: Jean François ALBRAND est élu à l'unanimité.

### **1/ Compte Rendu du conseil municipal du 2 février 2017**

**Vote à l'unanimité**

### **2/ Délibérations soumises à approbation**

Jean François ALBRAND informe les membres du Conseil Municipal qu'une dédicace aura lieu mercredi 7 mars 2018 à la bibliothèque, Monsieur Alain Prorel viendra présenter son nouveau livre.

Par ailleurs, la collaboration entre l'école et la bibliothèque rencontre un franc succès ayant pour conséquence une augmentation des adhérents et un sixième bénévole serait le bienvenu.

### **Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la commission bibliothèque de modifier le règlement intérieur pour la bibliothèque municipale.

Il donne lecture du projet de modification du règlement à l'ensemble des membres du conseil municipal et précise que seront ajoutées à l'article 3 les horaires d'hiver et horaires d'été, aux articles 7 et 8 la suppression des restrictions de prêts pour les livres récents. (possibilité désormais de prêter les livres deux mois et pas un seul mois; possibilité de prendre plus qu'un seul livre récent)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Adoptent le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de la Roche de Rame avec les modifications proposées.

### **Convention de vente et exploitation groupée de bois**

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la coupe d'emprise de la route forestière du Bois du Puy.

L'Office National des Forêts, propose que ces bois soient mis en vente sous forme d'un contrat d'approvisionnement négocié par l'ONF (vente groupée).

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour le billonnage des bois, opération indispensable à la vente.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de faire billonner les bois et de les mettre en vente dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement,

Autorise le Maire à signer la convention.

### **Convention pluri annuelle de pâturage**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention pluriannuelle de pâturage signée avec le groupement pastoral arrive à expiration.

Il convient de signer une nouvelle convention pluri annuelle de pâturage.

La commission pastorale s'est réunie et a étudié les différents points de cette convention avec le groupement pastoral. Elle a émis un avis favorable à son renouvellement.

Il convient donc de délibérer sur ce renouvellement.



Cette location serait consentie pour une période d'une année, avec tacite reconduction sur deux années maximum, sans dénonciation de l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre de chaque année.

La location sera consentie aux conditions suivantes :

- l'ensemble des alpages communaux sera loué pour la somme de 1 525 euros au Groupement Pastoral de l'Alpavin pour une année, à compter de 2017, puis renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre de chaque année par lettre recommandée.
- Le nombre maximum de bêtes est fixé à 2000.
- La convention pluriannuelle de pâturage sera établie entre la Commune, représentée par Monsieur le Maire et le Groupement Pastoral de l'Alpavin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,  
Approuvent l'exposé de Monsieur le maire  
Adoptent la convention pluriannuelle de pâturage pour les années 2017 à 2020

#### Convention avec le bureau de l'habitat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le « bureau de l'habitat » SOLIHA (précédemment CALHAURA) assiste la commune depuis le 1er avril 1999 en matière d'animation et de suivi de l'opération toitures et façades. Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention avec le bureau de l'habitat fixant notamment les tarifs des honoraires pour 2018, la durée de la mission étant fixée à un an à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2018.

Pour l'année 2018, la rémunération forfaitaire par dossier est la suivante :

- Pour le demandeur : 32,61 €uros HT, soit 39,13 €uros TTC
- Pour la Commune : 236,20 €uros HT, soit 283,44 €uros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- autorisent M. Le Maire à signer la convention avec le bureau de l'habitat
- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

#### Achat de terrain à la SAFER dans le cadre de la succession « Queyras »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente des biens de la succession Queyras sur la commune de La Roche de Rame dans le cadre du mandat confié à la SAFER.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	N°	PLU	Superficie
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	701	Nn	460
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	713	Nn	266
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	717	Nn	57
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	718	Nn	333
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	720	Nn	51
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	740	Nn	153
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	751	Nn	493
LA ROCHE-DE-RAME	BOUCHIET	E	800	Nn	224
LA ROCHE-DE-RAME	L EYRETTE	B	157	Nn	151
LA ROCHE DE RAME	LA BALMETTE	E	555	Nn	290
LA ROCHE DE RAME	LA FARE	C	1301	Nn	182
LA ROCHE DE RAME	LA FARE	C	1303	Nn	108
LA ROCHE DE RAME	LE VILLARD	A	198	Nn	387
LA ROCHE DE RAME	LES AIGUILLES	A	60	Nn	30
LA ROCHE DE RAME	LES AIGUILLES	A	78	Nn	629
LA ROCHE DE RAME	LES AIGUILLES	A	88	Nn	1754
LA ROCHE DE RAME	LES HAUDOULS	B	197	Nn	255

LA ROCHE DE RAME	LES MOUNIERS	E	815	Nn	1643
LA ROCHE DE RAME	LES MOUNIERS	E	827	Nn	
LA ROCHE DE RAME	LES MOUNIERS	E	834	Nn	805
LA ROCHE DE RAME	LES PAROTS	C	1934	Nn	BND
LA ROCHE DE RAME	LES SAGNES	C	1657	A	352
LA ROCHE DE RAME	SERRE DES AUDEALS	C	1306 F1	Aus	496
LA ROCHE DE RAME	SERRE DES AUDEALS	C	1306 F2	Nn	401
LA ROCHE DE RAME	SERRE DES AUDEALS	C	1351	Nn	675

Monsieur Le Maire précise que nombre de ces parcelles ont un intérêt pour la commune de par leur position géographique (accès à des installations existantes proches d'ouvrage d'intérêt publics)

La surface totale de ces parcelles est de 1 ha 30 a 05 ca pour un prix de 3 000 €uros.

- En sus du prix principal de 3 000 euros :
- Les prestations de la SAFER d'un montant de 300 €uros HT soit un montant TTC de 360 €uros TTC
- Les frais de rédaction des actes notariés liés à cette vente

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- acceptent l'achat des terrains énoncés ci-dessus
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire
- Confient la rédaction de l'acte au cabinet de Maître Fici, Notaire sur la commune de l'Argentière-La Bessée – Imm. Le Kiosque – 05120 L'Argentière-La Bessée

Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – Année 2018 – Travaux d'isolation des Bâtiments Communaux

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux visant à réduire la consommation d'énergie de rénovation thermique et de transition énergétique des bâtiments communaux (Mairie et Salle polyvalente).

- Concernant le bâtiment de la mairie : réfection et isolation de la toiture et des façades, ainsi que le changement des menuiseries
- Concernant la salle polyvalente : changement des menuiseries et remplacement de l'éclairage par des appareillages à LED

Il rappelle également l'audit énergétique effectué par le cabinet ADRET ainsi que les devis concernant les travaux sur ces deux bâtiments communaux.

Interventions	Économies estimées	Économies estimées
	kWh/an	€TTC/an
Remplacement Menuiseries	1 736	126
Isolation par l'extérieur variante balcon	19 086	1 381
Réfection et isolation toiture	7 728	559

Monsieur le Maire précise également que pour ce programme la commune a obtenu les financements suivants dans le cadre du programme TEPCV :

- Bâtiment mairie

	Financement TEPCV	Montant des travaux
Isolation façade mairie	19 665,00 euros	37 850,00 euros
Remplacement portes et fenêtres	9 946,80 euros	21 047,00 euros
Toiture avec isolation 16 cm	30 510,00 euros	84 934,10 euros

- Salle polyvalente

	Financement TEPCV	Montant des travaux
Remplacement portes et fenêtres	5 508,00 euros	10 680,00 euros
Remplacement de l'Eclairage		3 824,00 euros

Compte tenu du montant global de l'opération de 158 335,10, M le Maire propose de solliciter les financements complémentaires dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 28 % du montant total de l'opération.  
M. le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux	158 335,10 euros
- Subvention TEPCV	65 620,80 euros (41,44 %)
- Subvention DETR 2018	45 220,50 euros (28,56 %)
- Autofinancement communal	45 627,00 euros (30 %)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire  
Autorisent M. Le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018

#### Convention de partenariat avec le département pour l'aide à la pratique sportive des élèves du primaire

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le soutien financier de la commune à la pratique d'activités sportives, notamment dans le cadre scolaire. Le Conseil Départemental des Hautes - Alpes qui a également la volonté de soutenir cette pratique sportive et plus particulièrement dans le domaine éducatif dans les écoles primaires, peut apporter un concours financier à la commune.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de partenariat entre le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et la commune de rattachement des écoles primaires, à savoir la commune de La Roche de Rame, pour définir les conditions de réalisation des activités sportives et de leur financement.

M. Le Maire rappelle pour l'exercice 2017/2018 les chiffres suivants :

Classe	Activités sportives	Lieu de pratique du sport	Nombre d'élèves concernés
CM	Escalade	L'Argentière-La Bessée	19
CE	Natation Piscine	L'Argentière-La Bessée	23
CP	Natation Piscine	L'Argentière-La Bessée	13
GS	Natation Piscine	L'Argentière-La Bessée	11
CP-CE1-CE2-CM1-CM2	Ski de Fond	Vallouise	90

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- autorisent M. Le Maire à solliciter le Conseil Départemental en vue de demander une proposition de convention
- Autorisent à signer la convention avec le Conseil Départemental
- approuvent l'exposé de Monsieur le maire

#### Subvention au collège Les Giraudes pour l'organisation d'un voyage en Espagne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu le 25 Janvier 2018 du Collège des Giraudes de L'Argentière-la-Bessée sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne pour les classes de troisième et de quatrième.

Huit enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 euros par enfant, soit allouée pour le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une subvention de 400 euros au collège des Giraudes de l'Argentière-La Bessée pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne.

#### Contrat d'assistance juridique société BGLM – Année 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat d'assistance juridique a été signé avec la société d'avocats la SELARL BGLM dont le siège est situé 90 bd Georges Pompidou à GAP.

Il convient de la renouveler pour l'année 2018 dans les mêmes conditions que l'année précédente à savoir 2 500 €uros HT ou 3 000 €uros TTC, payable annuellement à l'avance.

Il rappelle l'intérêt de cette assistance dans l'application de la législation et de tout autre question résultant du fonctionnement quotidien d'une collectivité locale. Ce conseil en amont de toute procédure permet de connaître les droits respectifs de la commune et de ses partenaires dans un souci constant d'éviter toute procédure.



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, :

1. Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
2. Autorisent à signer toutes les pièces nécessaires à ce contrat et à payer la facture dès réception pour un montant annuel TTC de 3 000 euros.



### Avenant au contrat de location Briançon Béton

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail de location emphytéotique entre la commune de La Roche de Rame et la société MOULAGES DE LA DURANCE conclu le 8 mars 1965 pour une durée de 60 ans.

Ce contrat porte sur des terrains d'une superficie d'environ 5 hectares sur les parcelles cadastrées E-970 E-971 et E973 qui sont situées sur Le Planet.

Après le rachat de sa branche d'activité de dragage, concassage et moulage la société Briançon Béton est venue aux droits de cette société en 1994.

Pour des raisons liées à une organisation interne, la société Briançon Béton souhaite pouvoir sous louer une partie des terrains à une de leur filiale : la société AGRÉGATS Briançonnais.

Étant précisé que cette sous-location n'aura aucune incidence sur le bail principal et la commune conserve un seul locataire la société Briançon Béton.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser cette sous-location à partir du 01 Mars 2018.

Après avoir pris connaissance du courrier sollicitant la commune, à l'unanimité :

Les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Autorisent Monsieur Le Maire à adresser un courrier d'accord à la société Briançon Béton

Agnès ANTOINE quitte le Conseil Municipal.

### 3/ Compte rendu des commissions

#### Commission commerces :

Monsieur Jean Robert RICHARD rapporte aux membres du Conseil Municipal sa rencontre avec les gérants du Micky Bar.

La saison 2018 sera effectuée par Monsieur Pancol et par Madame Phelippeau, un point sera effectué après la saison pour connaître leurs intentions de 2019.

Par ailleurs, ils avaient mis en place une activité « bulles » en 2017, le bilan n'étant pas concluant cette activité sera stoppée pour 2018.

#### Commission école :

Madame Élisabeth RICHARD a rencontré les services de la DDCSPP des Hautes-Alpes et de la PMI à l'école de la Roche de Rame.

Cette rencontre s'inscrit dans une demande d'agrément pour les TAP et notamment à une augmentation des effectifs de 80 à 90 mineurs de manière provisoire afin de terminer l'année scolaire 2017/2018.

Cependant, Monsieur Vilaplana a informé la commune que si cette augmentation devait perdurer pour l'année scolaire 2018/2019, il faudra absolument aménager de nouvelles pièces pour répondre à un accueil de qualité au regard de l'augmentation de la capacité maximale.

Madame Élisabeth RICHARD informe les membres du conseil municipal qu'une réflexion sur la reconduction des TAP sera abordé au cours du prochain conseil d'Ecoles.

#### Commission CCAS :

Odetta FRISON est remerciée pour son investissement dans cette commission ainsi que pour le travail accompli notamment dans la distribution des colis aux aînés.

### 4/ Questions diverses

#### Budget :

Élisabeth RICHARD remercie Valérie Brielle qui malgré son arrêt maladie continue à être disponible pour la commune ainsi que Laetitia Fagiolino et Géraldine Lantelme qui pallient également à l'absence forcée de Valérie Brielle Le budget 2018 est en cours d'élaboration avec un inventaire des besoins en trésorerie pour 2018.

Elle informe également qu'une simulation d'emprunt est actuellement en cours, M. Michel FRISON précise qu'un débat aura lieu sur ce point et que la commission finances se réunira dès que le budget sera un peu plus avancé.

Élisabeth RICHARD précise qu'il convient cette année de présenter au conseil municipal, dans un premier temps les comptes administratifs courant mars et dans un second temps les budgets prévisionnels courant d'avril.

Gilbert AVERSA demande si une ligne a été prévue pour la fourniture de machines et notamment un rabot dégot. Élisabeth RICHARD l'informe qu'une ligne budgétaire consacrée à l'acquisition de matériel est abondée chaque année et que cet investissement pourrait être payé sur ce programme.

Gilbert AVERSA en profite pour remercier le personnel technique pour le travail effectué entre autre pour les placards réalisés à l'Espace Château.

#### Choix des candélabres – Eclairage centre village :

Daniel ALLARD rappelle qu'il est demandé aux élus de choisir les candélabres à mettre en place. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la commission travaux consacré à ce sujet. Il présente cinq modèles à des prix équivalents et projette des insertions paysagères s'affairant à chaque modèle.

Les photos seront envoyées aux élus et chacun pourra se prononcer.



# CONSEIL MUNICIPAL

## 22 MARS 2018

**Présents:** Michel FRISON, Agnès ANTOINE, Élisabeth RICHARD, Olivier CHIENNO, Jean-Robert RICHARD, Jean François ALBRAND, Gilbert AVERSA, Frédérique FLANDIN.

**Excusés:** Daniel ALLARD

**Secrétaire de séance:** Agnès ANTOINE (élue à l'unanimité)

### 1/ Compte Rendu du conseil municipal du 18 février 2018

Vote à l'unanimité

### 2/ Compte rendu des commissions :

#### - Assemblée Générale Co Propriété Sur Le Riou

Élisabeth RICHARD rapporte aux membres du conseil municipal l'Assemblée Générale de la Co Propriété Sur Le Riou. Bien que le toit ait été réparé par l'entreprise CGA certains propriétaires se plaignent de la présence de fuites. Un courrier a été envoyé à l'entreprise pour demander un nouveau passage. Si ce dernier reste sans suite, une procédure par le service juridique de l'assurance sera lancée à son encontre.

Élisabeth RICHARD rappelle que la co-propriété demande à ce que du gravier soit mis sur le chemin communal.

A noter qu'un nouveau règlement de la copropriété va être rédigé reprenant les millièmes par propriétaire, en conséquence il est demandé à l'ensemble des propriétaires de fournir les documents relatant des différentes propriétés à Maître Fici.

#### - Commission Finances

Élisabeth Richard informe les membres du conseil municipal de l'élaboration des Comptes Administratifs et rappelle les tableaux envoyés à tout le conseil. Elle souhaite organiser une commission finances le 30/03/2018 afin d'avancer sur les Budgets Primitifs, une convocation va être envoyée par le secrétariat.

#### - Conseil d'École

Élisabeth RICHARD rappelle aux membres du conseil municipal la position que doit prendre la commune pour la rentrée de Septembre 2018-2019 sur le maintien ou non de la semaine des 4 jours et demi.

Au cours du conseil d'école, les parents d'élèves se sont exprimés favorables au maintien de la semaine des 4 jours et demi. D'après une enquête menée auprès des parents d'élève, une large majorité est favorable au maintien de la semaine de 4 jours et demi.

Les institutrices sont partagées et suivront l'avis de la majorité.

Élisabeth RICHARD suggère qu'une délibération soit proposée au prochain conseil municipal afin que la commune se positionne.

Par ailleurs, Madame Richard rapporte la visite commune entre la DDCSPP des Hautes-Alpes et la PMI à l'école de la Roche de Rame suite à une demande d'augmentation du nombre d'accueil de mineurs.

La DDCSPP et la PMI ne s'opposent pas à une augmentation de la capacité maximale de 80 mineurs, par contre c'est une autorisation provisoire afin de terminer l'année scolaire 2017/2018 en l'état.

Madame Richard attire l'attention des membres du conseil car si cette augmentation doit perdurer pour l'année scolaire 2018/2019, il faudra absolument aménager de nouvelles pièces pour répondre à un accueil de qualité au regard de l'augmentation de la capacité maximale.

Une nouvelle demande pourra être adressée à la DDCSPP avec un plan expliquant les nouveaux aménagements.

Des devis sont en cours d'élaboration par Madame Richard et Monsieur Gilbert AVERSA.

#### - Commission Commerce

Monsieur Jean Robert Richard rapporte aux membres du conseil municipal la rencontre entre la commission commerces et Monsieur Jean François ALBRAND. Ce dernier a présenté à la commission sa vision globale du contexte, des objectifs et des actions qu'il pourrait conduire en vue de pérenniser le commerce de l'épicerie sur la commune de La Roche de Rame.

Monsieur Richard a rappelé qu'un cahier des charges pour une étude sur la structuration du cœur de village et la requalification d'un ensemble immobilier (Fourrat) est en cours de publication pour un appel à candidatures.

La commission propose de confier à Monsieur Albrand une mission d'accompagnement analysant la situation de ce commerce et proposant les actions à mener permettant d'améliorer son attractivité et les revenus de cette activité.



Madame Agnes ANTOINE précise que Jean François Albrand a présenté un document regroupant en trois grands chapitres la démarche qu'il pouvait mener. Une partie des points de ce document est susceptible de faire double usage avec l'étude qui sera menée sur la stratégie de revitalisation du village. Afin d'éviter les doublons il a été convenu dans un premier temps que Monsieur Albrand s'attachera à fournir un diagnostic de la situation actuelle de l'épicerie

(analyse détaillée aussi bien comptable, stratégique et organisationnelle).

Monsieur Albrand propose ce diagnostic bénévolement. Cette étape achevée il nous fera une proposition d'accompagnement en fonction des éléments récoltés et analysés, avec un devis chiffré.

Monsieur Richard informe également que Monsieur Reynaud, actuellement gérant de l'épicerie, a rendez-vous avec la Chambre de Commerce et d'Industrie le 30 Mars 2018.

Monsieur Le Maire insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement futur du commerce.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du litige entre la commune et les locataires de l'appartement du Bar Le Central, Monsieur et Madame Robyn. Ces derniers ont cessé de payer le loyer à la commune estimant leur logement insalubre.

La commune a souhaité avoir « un avis d'expert » opposable a donc saisi l'agence régionale de santé afin de réaliser une enquête sur le logement situé « Les Queyras » en présence de Monsieur Gilbert AVERSA, Adjoint aux Travaux, et des locataires. A noter que cette procédure devrait se faire à l'initiative des locataires et non du bailleur comme ce fut le cas.

Le rapport de l'ARS constate des désordres sanitaires qui constituent des infractions au règlement sanitaire départemental sans pour autant déclarer le logement insalubre. L'Agence précise également que les locataires ont déclaré quitter le logement à court terme. En conclusion avant toute ré occupation le propriétaire devra prendre des mesures pour remédier à ces dysfonctionnements.

De plus, un problème de chauffage avait été signalé par les locataires ce qui a eu pour conséquences de grosses factures de fioul. La commune a fait intervenir l'entreprise Charvet pour effectuer un contrôle de combustion. Il s'est avéré que les contrôles de combustion de la chaudière du « BAR CENTRAL » sont à 92% de rendement, soit une chaudière bien réglée malgré son âge.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire a contrôlé l'absence de chauffage dans les locaux du bar central ainsi que dans les logements situés au-dessus de l'appartement qu'occupent M. et Mme Robyn.

### **3/ Délibérations soumises à approbation**

#### **Approuvant la convention 2018 pour l'animation du bureau de l'habitat (Calhaura SOLiHA)**

Délibération ajournée. La commission urbanisme se charge d'étudier la convention avant de la présenter au conseil municipal.

#### **Détermination du nombre et de la répartition des sièges au Conseil Communautaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges au Conseil Communautaire,

Vu le décret n°2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyanne, de la Martinique et de la Réunion, de Saint Barthélémy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et authentifiant la population municipale de :

- L'Argentière-la Bessée : 2 307 habitants,
- Vallouise- Pelvoux : 1 241 habitants,
- Saint-Martin de Queyrières : 1 131 habitants,
- La Roche de Rame : 837 habitants,
- Les Vigneaux : 521 habitants,
- Puy Saint Vincent : 283 habitants,
- Freissinières : 208 habitants,
- Champcella : 182 habitants.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013301-0015 du 28 octobre 2013, fixant la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins par accord local.

Vu l'arrêté préfectoral n°0502018-02-05-002 du 5 février 2018 portant convocation des électeurs de la commune de La Roche de Rame pour les élections partielles des 8 et 15 avril.

Vu la loi Richard article 4 du décret n°2015-264 du 9 mars 2015 :

« En cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du même article L. 5211-6-1, dans sa rédaction résultant nécessaire le renouvellement du conseil municipal. »

M. Le Maire propose de répartir les 26 membres de conseillers communautaires comme suit :

- L'Argentière-la Bessée : 8 sièges
- Vallouise- Pelvoux : 5 sièges



- Saint-Martin de Queyrières : 4 sièges
- La Roche de Rame : 3 sièges
- Les Vigneaux : 2 sièges
- Puy Saint Vincent : 2 sièges
- Freissinières : 1 siège
- Champcella : 1 siège

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention de Élisabeth RICHARD,

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Se prononcent favorablement à la répartition présentée ci-dessus

### **Convention de prestation de service pour la vérification technique des points d'eau incendie avec le SDIS**

Monsieur Le Maire rappelle que l'autorité municipale est tenue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. À ce titre les vérifications techniques prévues dans l'arrêté n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie des Hautes Alpes relèvent de la commune de La Roche de Rame.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier les vérifications techniques dans le cadre d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes.

La convention présentée à l'ensemble du conseil municipal a pour objet de fixer les modalités de vérifications techniques des Points d'Eau Incendie sur la commune de La Roche De Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité moins deux abstentions, Jean François Albrand et Agnes Antoine. Monsieur Jean François Albrand et Madame Agnes Antoine s'abstiennent en raison de la contribution annuelle au SDIS d'un montant de 31000 €uros ainsi qu'en l'absence d'autre devis.

Madame Agnes Antoine estime qu'il convient de rappeler que le SDIS est un service public, que la baisse de dotations aux Départements entraîne certes des difficultés de financement pour le SDIS, mais qu'en aucun cas les communes ne peuvent continuer à pallier aux carences de l'État.

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Autorisent Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération
- Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

### **Approuvant l'emprunt**

Délibération ajournée. Restant dans l'attente d'une troisième proposition

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CCAS**

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	4 137,66 euros
- Recettes	4 200,00 euros

#### **Résultat global :**

Excédent 62,34 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

-approuvent le compte administratif 2017 du budget du CCAS.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget de la Caisse des Écoles dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.



1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017 :



	<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement		
- Dépenses		80 816,80 euros
- Recettes		90 709,68 euros
Excédent N-1		10 024,45 euros

Résultat global :

Excédent: 19 917,33 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, :

- Approuvent le compte administratif 2017 du budget de la Caisse des Écoles

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET DE L'EAU**

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget de l'eau dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017 :

	<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section d'exploitation		
- Dépenses		116 014,80 euros
- Recettes		116 377,99 euros
Excédent N-1		1 596,97 euros

Résultat global  
Excédent de 1 960,16 euros

Section d'investissement		
- Dépenses		60 743,61 euros
- Recettes	65 585,93 euros	
- Excédent N-1		138 455,02 euros

Résultat global  
Excédent: 143 297,34 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le compte administratif 2017 du budget de l'eau

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA**

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert Richard, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget locations soumises à TVA dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017 :

	<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement		
- Dépenses		47 010,00 euros
- Recettes		56 892,12 euros
Excédent N-1		51 967,09 euros

Résultat global  
Excédent de 61 849,21 euros

Section d'investissement		
- Dépenses		1 423,00 euros



- Recettes	1 423,00 euros
Résultat global	0,00 euro

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuvent le compte administratif 2017 du budget locations soumises à TVA

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert Richard, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget général de la commune dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	806 522,39 euros
- Recettes	919 824,74 euros
Résultat global	
Excédent	113 302,35 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	411 873,23 euros
- Déficit N-1	93 761,14 euros
Recettes	213 678,36 euros
Soit Déficit global :	291 956,01 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2017 du budget général de la commune

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CAMPING

Monsieur Le Maire Michel FRISON quitte l'assemblée pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Robert Richard, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 du budget du Camping dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2017 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	19 945,93 euros
- Recettes	21 000,07 euros
Excédent N-1	7 260,41 euros
Résultat global	
Excédent de	8 314,55 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	0 euros
- Recettes	9 642,65 euros
Excédent N-1	64 164,40 euros
Excédent de	73 807,05 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.



3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuvent le compte administratif 2017 du budget du Camping

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET DU CCAS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET DE L'EAU**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, que le compte de gestion du budget locations soumises à TVA dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### **COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET DU CAMPING**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

## **CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2018**

**Présents :** Michel FRISON, Agnès ANTOINE, Élisabeth RICHARD, Olivier CHIENNO, Jean-Robert RICHARD, Jean François ALBRAND, Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD, Nathalie MAUREL

**Pouvoirs :** Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

**Secrétaire de séance :** Olivier CHIENNO est élu secrétaire de séance.

M. Michel FRISON tient d'abord à remercier Mme Odile PERALDO CARRIER pour son engagement au service de la commune de la roche de Rame tout au long de ces années et lui renouvelle toute son affection au nom du conseil municipal.

### **1/ Compte Rendu du conseil municipal du 22 mars 2018**

Vote à l'unanimité (sauf Nathalie Maurel qui n'était pas encore élue et se retire du vote).

### **2/ Compte rendu des commissions :**



#### **Conseil Municipal Jeunes :**

**Élisabeth RICHARD :** travail en cours sur le flyer du lac de la Roche de Rame. Il concernera la faune, la flore et l'histoire de la commune.

#### **Centre village :**



Gilbert AVERSA et Michel FRISON : les travaux avancent suivant le planning fixé. Les marches en granit allant à l'église ont été posées et le mur est en cours de réalisation. Le cabanon près du four a été démonté dans le parc du château. Le déplacement du monument aux morts aura lieu dans 3 semaines.

Daniel ALLARD précise que le coffret électrique le long de la voie communale n°2 a été déplacé et des fourreaux mis en attente pour un éventuel feu tricolore.

La pose des candélabres le long de la RN 94 aura lieu avant l'été.

### **Commission montagne :**

Daniel ALLARD : un cas de maltraitance d'animaux avait été signalé, Michel FRISON et lui-même se sont rendus sur place pour vérifier.

### **3/ Délibérations soumises à approbation**

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget locations soumises à TVA, soit un excédent d'exploitation de 61 849.21 euros et un résultat d'investissement de 0 euro.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent d'exploitation de 61 849.21 euros en section d'investissement du Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de M. le Maire,
- Décident d'affecter l'excédent d'exploitation de 61 849.21 euros en section d'investissement du Budget Primitif 2018.

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget eau de la Commune, soit un excédent d'exploitation de 1 960.16 euros et un excédent d'investissement de 143 297.34 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent d'exploitation 2017 de 1 960.16 en section d'exploitation au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent d'exploitation 2017 de 1 960.16 euros en section d'exploitation au budget primitif 2018.

#### **OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CCAS.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget CCAS de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 62.34 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2017 de 62.34 euros au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2017 de 62.34 euros au budget primitif 2018.

#### **OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget CAISSE DES ÉCOLES, soit un excédent de fonctionnement de 19 917.33 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2017 de 19 917.33 euros au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2017 de 19 917.33 euros au budget primitif 2018.

#### **OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2017 EN SECTION D'EXPLOITATION – BUDGET DU CAMPING.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget CAMPING de la Commune, soit un excédent d'exploitation de 8 314.55 euros et un excédent d'investissement de 73 807.05 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent d'exploitation 2017 de 8 314.55 euros en section d'exploitation au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent d'exploitation 2017 de 8 314.55 en section d'exploitation au budget primitif 2018.

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2017 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 113 302.35 euros et un déficit d'investissement de 291 956.01 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de 113 302.35 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident d'affecter les 113 302.35 euros en section d'investissement au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2018.



## **OBJET : FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2018 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	13.22 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14.27 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	120.22 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2018 tel que ci-dessus indiqué.

## **OBJET : SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2018

• Echo des Glaciers	450
• S.P.A.	150
• Foyer de l'Amitié	650
• Patoisant rochon/les passeurs de mémoire	350
• La Rive Reine	400
• A.M.A.C.	500
• Coop. Scolaire LA ROCHE	2 500
• Comité des Fêtes	1 800
• Croq'Jeux cantine	32 000
• Loisirs et Culture	700
• FNACA	150
• ASL des canaux de la Roche de Rame	1 000
• ASL des canaux de Pra Reboul	120
• Saint Hubert Rochoise	300
• Prévention routière	50
• Patrimoine de la Roche de Rame	800
• Sport Santé Ecrins	300
• Souvenir français	200
• Amicale des sapeurs pompiers (trail le sourire d'Aurore)	500
• Association Déviation la Roche de Rame	300
• Collège des Giraudes - L'Argentière la Bessée (voyage à Porquerolles)	350
• ADSCB	50
• Musique en ECRINS	200
• Lycée de Briançon section Kayak	50
• Les trois petits rochons	150
• Lycée agricole Carmejane	50

**TOTAL**

**44 070 euros**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins trois votes contre G.AVERSA, JF ALBRAND, F.PASQUALI-BARTHELEMY :

- Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci-dessus aux associations pour l'année 2018

## **OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'équilibre du budget primitif 2018 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2018 de 4 137.66 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 4 137.66 euros pour l'année 2018

## **OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2018 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2018 de 67 282.67 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de M. le Maire,



- votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 67 282.67 € euros pour l'année 2018

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. CCAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	5 000 euros
- Recettes	5 000 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2018 du CCAS

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de la Caisse des Écoles

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	94 700.00 euros
- Recettes	94 700.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2018 du budget de la Caisse des Écoles

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. BUDGET DU CAMPING**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses	29 764.55 euros
- Recettes	29 764.55 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	83 449.70 euros
- Recettes	83 449.70 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent le budget primitif 2018 du budget du Camping.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. LOCATIONS SOUMISES A TVA.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du

Budget des locations soumises à TVA. Monsieur le Maire expose la balance générale qui

se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses	64 800.00 euros
- Recettes	64 800.00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	61 849.21 euros
- Recettes	61 849.21 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2018 du budget des locations soumises à TVA.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du

Budget de l'eau. Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	115 131.33 euros
- Recettes	115 131.33 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	199 024.92 euros
- Recettes	199 024.92 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2018 du budget de l'eau.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	853 545.00	euros
- Recettes	853 545.00	euros

Section d'investissement :

- Dépenses	1 724 926.01	euros
- Recettes	1 724 926.01	euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2018 du budget général de la commune

**OBJET : REVERSEMENT DE 40 000 EUROS DU BUDGET « LOCATIONS SOUMISES A TVA » AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 du budget des locations soumises à TVA.

Afin de compenser la perte de ces loyers sur le budget général, un reversement d'une partie de l'excédent de ce nouveau budget d'un montant de 40 000 euros est envisagé pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser au budget général la somme de 40 000 euros du budget des locations soumises à TVA (depuis le compte 672) pour l'année 2018.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION DANS LE CADRE DU FRAT (commune de moins de 1 250 habitants) ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a 10 ans, l'école de la Roche de rame a pu bénéficier du plan ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE, qui a permis une dotation en matériel informatique des classes. Aujourd'hui ce matériel est obsolète et il convient de le renouveler afin de permettre aux enfants de travailler dans de bonnes conditions.

Des devis ont été demandés à des sociétés informatiques et l'achat de ce matériel s'élève à 15 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter les financements de la Région dans le cadre du FRAT (commune de moins de 1 250 habitants) en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des achats 15 000 euros HT

Subvention Conseil Régional FRAT 70% 10 500 euros

Autofinancement communal 30% 4 500 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le financement tel qu'indiqué ci-dessus.

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CROQU JEUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention d'objectifs signée le 3 novembre 2014 avec l'association Croqu'jeux, gérant la cantine et la garderie à l'école, est arrivée à échéance.

Cette convention était conclue pour une durée de trois ans maximum et s'est terminée en 2017.

Il convient donc de la renouveler pour un même nombre d'années soit de 2018 à 2021.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du texte de la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer la convention d'objectifs, de moyens matériels, humains et de mise à disposition de locaux avec l'Association CROQU'JEUX.

**OBJET : MODIFICATION DU BAIL AVEC ACD 05**

Monsieur Le Maire rappelle le contrat de location actuellement en vigueur entre l'entreprise A.C.D. 05 et la commune pour un terrain communal situé dans la zone du Planet.

Le contrat de location signé le 14 Décembre 2015 a été soumis au contrôle de légalité à la même date.

Considérant le courrier de demande de modification de la périodicité de paiement du loyer de l'entreprise ACD 05 en date du 13/03/2018 sollicitant la commune pour un avenant au contrat de location.

**OBJET DE LA MODIFICATION :**

-> Changement du mode de périodicité de paiement de loyer.

**CONTENU DE LA MODIFICATION :**

**ARTICLE 6**

Pour cette occupation, le loyer principal et annuel est fixé à 2 400,00 €uros Hors Taxes (deux mille quatre cent Euros) ; soit un Euro du m<sup>2</sup> payable d'avance, en une seule fois par chèque à l'ordre du Trésor Public à la Trésorerie de l'Argentière-La Bessée, le 1<sup>er</sup> Juin de chaque année.

**Modification**

**ARTICLE 6**

Pour cette occupation, le loyer principal et annuel est fixé à 2 400,00 €uros Hors Taxes (deux mille quatre cent Euros) ; soit un Euro du m<sup>2</sup> payable d'avance tous les mois au Trésor Public à la Trésorerie de l'Argentière-La Bessée, avant le 5 de chaque mois.

**DATE D'EFFET :**

À partir du 1<sup>er</sup> Mai 2018

Après avoir pris connaissance le contrat initial, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte la modification du contrat de location pour un paiement mensuel du loyer au lieu d'un paiement annuel
- Autorise le Maire à signer l'avenant au dit contrat

**OBJET : MAINTIEN DE LA SEMAINE SUR 5 JOURS. ÉCOLE DE LA ROCHE DE RAME**

Monsieur Le Maire expose la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le Conseil Municipal décide d'informer le Directeur Académique des Services de l'éducation nationale, de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur cinq jours à compter de la rentrée de septembre 2018, soit aucune modification d'horaires pour la rentrée de Septembre 2018. A savoir :

Lundi, mardi, jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h40 - 16h00

Mercredi : 9h00-12h00

Vendredi : 8h30-12h00

Considérant l'avis du conseil d'école du 20 mars majoritairement pour le maintien des cinq jours

Le Conseil Municipal décide de se prononcer, à l'unanimité :



pour le maintien de la semaine des 5 jours dont les horaires figurent ci-dessus.

**OBJET : EMPRUNT DE 300 000 EUROS CONTRACTE AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour financer les travaux de réhabilitation cœur du village, il convient de recourir à un financement d'un montant total de 300 000 euros sur le budget général de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions de prêt, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :**

**Principales caractéristiques du prêt**

Le Conseil Municipal contracte, auprès du CRÉDIT AGRICOLE un prêt à taux fixe à périodicité trimestrielle d'un montant de 300 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet** : réhabilitation

**Durée** : 20 ans

**Taux fixe** : 1.84 %

**Mode d'amortissement du capital** : progressif

**Échéances** : constantes

**Périodicité des échéances** : trimestrielle

**Conditions de remboursement anticipé** : possible moyennant le versement d'une indemnité de deux mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

**Frais de dossier** 0.10 % flat.

Cet emprunt sera inscrit au budget primitif 2018.

**ARTICLE 2 :**

**Étendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Michel FRISON, Maire, est autorisé, à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul (s) du ou des taux d'intérêt
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

Et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**OBJET : Demande de subvention au Département – Année 2018 – Travaux d'isolation des Bâtiments Communaux**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux visant à réduire la consommation d'énergie de rénovation thermique et de transition énergétique des bâtiments communaux (Mairie et Salle polyvalente).

- Concernant le bâtiment de la mairie : réfection et isolation de la toiture et des façades, ainsi que le changement des menuiseries
- Concernant la salle polyvalente : changement des menuiseries et remplacement de l'éclairage par des appareillages à LED

Il rappelle également l'audit énergétique effectué par le cabinet ADRET ainsi que les devis concernant les travaux sur ces deux bâtiments communaux.

Interventions	Économies estimées	Économies estimées
	kWh/an	€TTC/an
Remplacement Menuiseries	1 736	126
Isolation par l'extérieur variante balcon	19 086	1 381
Réfection et isolation toiture	7 728	559

Monsieur le Maire précise également que pour ce programme la commune a obtenu les financements suivants dans le cadre du programme TEPCV :

- Bâtiment mairie

	Financement TEPCV	Montant des travaux
Isolation façade mairie	19 665,00 euros	37 850,00 euros
Remplacement portes et fenêtres	9 946,80 euros	21 047,00 euros
Toiture avec isolation 16 cm	30 510,00 euros	84 934,10 euros

- Salle polyvalente

	Financement TEPCV	Montant des travaux
Remplacement portes et fenêtres	5 508,00 euros	10 680,00 euros
Remplacement de l'Eclairage		3 824,00 euros

Compte tenu du montant global de l'opération de 158 335,10, M le Maire propose de solliciter les financements complémentaires du Conseil Départemental à hauteur de 3.48 % avec le plan de financement suivant :





M. le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux	158 335,10 euros
- Subvention TEPCV	60 112,80 (37,96 %)
- Subvention DETR 2018 (demandé)	45 220,50 euros (28,56 %)
- Subvention Conseil Départemental	5 510,06 (3,48 %)
- Autofinancement communal	47 491,74 euros (30 %)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire

Autorisent M. Le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 5 510,06 euros.

### **OBJET : MODIFICATION BAIL DE LOCATION APPARTEMENT A LA SAS LA MONTAGNE**

M. Le Maire rappelle le contrat de location saisonnière consenti à la SAS la Montagne pour une durée de sept mois du 1/10/2017 au 30/04/2018 pour l'appartement du bar central

Il précise que cet appartement est la propriété de Mme Faure- Brac Anne- Marie et qu'il est loué par la mairie avec le bar central dont les conditions sont précisées dans le cadre du contrat établi le 14 mai 2009 chez Maitre PERON.

M. le Maire a rencontré les époux Robyn le 26 janvier à sa demande après qu'il ait été informé oralement de désordres dans cet appartement. Ces désordres ont été confirmés par courriel envoyé le 1er février photos à l'appui et faisant également état d'une surconsommation de fioul Le 6 février 2018 M le Maire, après avoir consulté le cabinet BGLM, conseil juridique de la commune, celui-ci indiquait en préambule aux époux Robyn la procédure à suivre en cas de litige concernant l'état de leur logement

Une visite sur place le 7 février 2018 en présence de M Aversa, adjoint aux travaux, a permis de confirmer certains désordres décrits précédemment

Par courriel du 7 février M le Maire a indiqué aux époux Robyn qu'il était prêt à faire intervenir les services techniques ainsi qu'un plombier afin de remédier très rapidement à certains de ces dysfonctionnements et qu'il proposait également de ne facturer uniquement les loyers d'octobre à décembre 2017.

Le 19 février les époux Robyn répondaient à la commune qu'ils décidaient que la compensation indûment perçue couvrirait la totalité des loyers dus.

Le 23 février, conformément à notre demande M.Robyn nous communiquait les factures de fuel Par courriel du 3 mars 2018 les époux Robyn sommais la commune de répondre à leur proposition du 19 février la menaçant d'une procédure

Le 5 mars, afin d'appuyer la démarche M. le maire a sollicité l'ARS, service santé et environnement, afin d'effectuer une visite du logement et disposer ainsi d'un avis d'expert opposable. petit, technicien sanitaire de l'ARS a effectué la visite de l'appartement en présence des époux Robyn et de M. Aversa adjoint aux travaux Le rapport de visite du logement occupé par les époux Robyn reçu par mail le 15 mars et par courrier le 21 mars constate des désordres sanitaires et précise également les mesures à engager « avant toute réoccupation de l'appartement à titre gratuit ou onéreux ».

Le 23 mars les époux Robyn ont demandé « le remboursement des sommes perçues » interprétant de manière erronée les conclusions du rapport de visite.

Le 26 mars M. Le Maire renouvelait sa proposition de recherche d'une solution amiable en attirant l'attention des époux Robyn sur une interprétation personnelle et semble-t-il erronée du rapport de l'ARS

Le 11 avril M. Petit, technicien santé de l'ARS, nous précisait par courriel qu'il ne s'agissait pas d'un appartement insalubre car si c'était le cas l'ARS aurait proposé à Monsieur le Préfet d'engager une procédure d'arrêt préfectoral d'insalubrité. Il rappelle néanmoins la nécessité d'effectuer les travaux prescrits préalablement à toute nouvelle occupation.

Le 27 mars, la commune a communiqué le rapport de l'ARS à Mme Faure Brac propriétaire de l'appartement occupé par les époux Robyn

Vu l'ensemble des éléments décrits ci-dessus.

Vu le rapport de l'ARS

Considérant la nécessité de trouver une issue au désaccord entre la commune et la SAS la Montagne représentée par les époux Robyn

M. le Maire propose conformément à ses propositions initiales de ne facturer à la SAS La Montagne seulement les loyers d'octobre à décembre (annulant ainsi les loyers de Janvier à Avril 2018)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (E. RICHARD)

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent monsieur le Maire à annuler les loyers émis à l'encontre de la SAS La Montagne du mois de janvier au mois d'avril 2018 sous condition de la signature d'un accord transactionnel entre les deux parties.

### **OBJET : MOTION A L'ATTENTION DE MADAME LA PRÉFÈTE**

À travers cette motion, nous élus locaux, représentants les citoyens du Pays du Grand Briançonnais, voulons vous faire part de notre inquiétude et de notre appel à l'aide concernant la question migratoire.

Vous n'ignorez pas qu'un flux migratoire depuis l'Italie vers notre région est en marche depuis plus d'un an. Ce flux est de plus en plus important chaque mois, et cela quelles que soient les conditions climatiques.

Pour faire face à ce phénomène humain, des collectivités, des associations, des réseaux hospitaliers et des citoyens ont mis en place de petites structures d'accueil d'urgence bénévoles, dignes et de qualité, sans aucune aide de l'État. Ce sont 3000 personnes qui sont ainsi passées dans ces structures depuis plus d'un an.



Nous remarquons que grâce à cet accueil humain et efficace, aucun problème n'a été rencontré, que ce soit sanitaire ou de délinquance... De plus les activités touristiques et la vie des habitants se sont déroulées comme d'habitude. Après un été 2017 difficile, les mineurs non accompagnés sont maintenant pris en charge par le conseil départemental, sans complications et avec l'aide de l'État.

Aujourd'hui, un autre type de population arrive dans le Briançonnais : il s'agit de familles avec jeunes enfants ou de femmes seules. Les associations ne peuvent plus gérer cette population, par manque de places. Le réseau du 115 qui doit se charger de cet accueil est lui aussi saturé.

En conséquence, nous vous demandons de trouver des solutions pour permettre un accueil d'urgence avant le transfert de ces populations et ce, dans des structures de petite taille.

D'autre part, nous souhaiterions qu'une ligne de conduite soit communiquée aux élus par les services de l'État, afin de pouvoir ou non engager des actions concrètes à destination de ces populations.

Nous sommes conscients des multiples problématiques liées à cette migration, mais aujourd'hui nous sommes dans l'urgence.

Nous faisons appel au droit à la dignité pour tous dans le Briançonnais et donc à vous en tant que première représentante de l'État français pour nous aider à préserver l'ordre public sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
-votent cette motion à l'unanimité de ses membres.

#### **OBJET : - LOCATION DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE LE PLANET – Entreprise SOL Nicolas artisan Murailier**

Vu la demande par courrier du 15 Mars 2018 de l'entreprise SOL Nicolas – Artisan Murailier, dont le siège social est à Les Collets – 05120 L'Argentière-La Bessée, de louer une partie de la parcelle communale cadastrée lieu-dit Le Planet, en vue d'y entreposer des pierres, du bois et du matériel de maçonnerie.

Après avoir pris connaissance des plans situant la parcelle et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Acceptent de louer à l'entreprise SOL Nicolas une partie de la parcelle communale cadastrée E n°886 lieu-dit Le PLANET (contenance 4584 m<sup>2</sup>) pour une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> en vue d'entreposer du matériel.
- Tous travaux effectués sur le terrain devront recevoir préalablement l'accord du bailleur. Au terme de son bail, le locataire devra procéder à la remise en état du terrain tel qu'il était initialement.
- La location est consentie à compter du 01 Mai 2018, pour une période de trois années renouvelables, à titre provisoire, la Commune se réservant le droit de résiliation du bail sans indemnité au locataire, si les travaux d'aménagement de la zone artisanale du PLANET commencent.
- Le loyer annuel est de 200 €uros toutes taxes incluses, payable d'avance au début de chaque année, en une seule fois, à la Trésorerie de l'Argentière la Bessée 05120.
- Monsieur le Maire est chargé d'établir le bail de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

#### **OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER DE LA SOCIETE LIBERTY**

Vu la demande par courrier du 13 Avril 2018 de Monsieur Reynaud Paul-Emile ; gérant de la société Liberty de réduire le montant des loyers à la commune de la Roche de Rame pour les locaux loués Route Nationale 94 – Sur le Riou à destination d'une épicerie d'alimentation, Considérant les difficultés financières évoquées par ce dernier, Considérant l'intérêt pour la commune de conserver un commerce de proximité de type épicerie,

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décident de fixer le loyer mensuel à 100 €uros HT, payable d'avance au début de chaque mois, en une seule fois, à la Trésorerie de l'Argentière la Bessée 05120 du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018. À l'issue de cette période une nouvelle étude du dossier aura lieu par les membres du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire est chargé d'établir l'avenant au contrat de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

#### **4/ Questions diverses**

Jean François ALBRAND : il serait intéressant de poser des radars pédagogiques sur la RN 94 dans la commune.

Michel FRISON : Une nouvelle rencontre avec l'association déviation au lieu en présence des membres du Conseil Municipal.

Agnès ANTOINE : une réunion sur les migrants aura lieu le mercredi 18 avril 2018 à 18h30 à Briançon.

## **CONSEIL MUNICIPAL 8 JUIN 2018**

**Présents :** Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Élisabeth RICHARD, Gilbert AVERSA, Olivier CHIENNO, Jean François ALBRAND, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Nathalie MAUREL, Aurélie ROUSSELOT, Paul BASSA, Isabelle LAMICHE, Steeve PEYRON, Amandine FIOT,

**Pouvoirs :** Daniel ALLARD donne procuration à Gilbert AVERSA

**Absente :** Agnès ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Amandine FIOT est élue secrétaire de séance.

#### **1/ Compte Rendu du conseil municipal du 13 avril 2018**

Vote à la majorité moins Frédérique PASQUALI BARTHELEMY absente et Aurélie ROUSSELOT, Paul BASSA, Isabelle LAMICHE, Steeve PEYRON, Amandine FIOT



non encore élus lors du conseil municipal.

## **2/ Compte rendu des commissions :**

### **Conseil Municipal Jeunes :**

**Frédérique PASQUALI BARTHELEMY** : une réunion a eu lieu jeudi dernier, elle a porté sur les points suivants :

- préparation du conseil d'école
- travail sur le futur logo du conseil municipal jeunes. un concours va être lancé pendant deux mois auprès des jeunes de 10 à 20 ans afin de créer un logo pour le CMJ. Un lot sera attribué au vainqueur.
- travail sur la création d'un flyer sur le thème autour du lac.

**Frédérique PASQUALI BARTHELEMY** a assisté à une rencontre avec le collègue sur le projet d'un conseil municipal jeunes intercommunal.

### **Commission travaux :**

**Gilbert AVERSA** fait un point sur les travaux sur la commune :

- les emplois partiels sont en cours de réalisation sur les routes communales.
- Les travaux de la place avancent, ils seront terminés fin juin.
- Les travaux du parc du château seront quant à eux terminés à l'automne pour la reprise au mur, la pelouse sera réalisée prochainement. Les jeux ont été choisis par le conseil municipal jeunes.
- La DETR 2018 a été attribuée à la commune en complément de financement du TEPCV pour les travaux d'isolation de la salle polyvalente et de mairie. Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année pour obtenir le paiement de ces subventions. Ils devraient débiter cet été.
- Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de la route du Lauzet ont repris. La route reste ouverte le week-end pour les personnes souhaitant monter en montagne.
- De nombreux travaux sont prévus à l'école pour la rentrée pour permettre la pérennisation des TAP. Ils seront réalisés par les employés communaux.

### **Commission commerce :**

**Jean-Robert RICHARD** : une réunion a eu lieu le 6 juin pour lancer une étude sur la viabilité de création de commerces sur la commune. Cette mission aura deux volets :

- organisation de l'urbanisme autour de la place
- développement économique de cette même place

Elle est la conséquence de la future fermeture de l'épicerie en novembre 2018 et de la fermeture du bar il y a 18 mois.

Une procédure adaptée sera donc lancée en juin pour réponse fin juin- début juillet.

### **Commission Urbanisme :**

**Gilbert AVERSA** : une réunion de présentation de l'urbanisme a été faite à la commission nouvellement élue avec le détail des principaux documents d'urbanisme : PLU, PPR....

Une proposition d'échange et de régularisation d'une emprise a également été étudiée par la commission. Celle-ci a émis un avis favorable mais à souhaiter avoir un document plus précis.

### **Eau potable :**

**Michel FRISON : Daniel ALLARD** va faire un compte rendu au sujet de la hausse de la consommation d'électricité des forages du fait de nombreuses fuites. Il serait intéressant que quelques conseillers municipaux travaillent sur cette thématique afin de rechercher des solutions face à cette forte hausse des factures d'électricité.

**Amandine FIOT** va travailler avec les employés communaux sur le logiciel de l'eau potable.

### **Commission communication :**

**Steeve PEYRON** : la commission a travaillé sur la parution du prochain « Entre Lac et Durance » et sélectionné les articles qui y seront diffusés.

Une prochaine commission travaillera sur le futur site Internet de la commune.

### **Commission camping :**

**Élisabeth RICHARD** : une rencontre a eu lieu avec les gérants du camping afin de présenter le couple salarié qui tiendra le camping cet été. Les gérants ont annoncé leur intention de rompre la DSP qui doit normalement encore se poursuivre encore 14 ans. Un courrier sera fait par leur soin, qui permettra à la commune d'interroger son avocat sur les conditions juridiques et financières par la commune en cas d'acceptation.

**Isabelle LAMICHE** : une réunion a eu lieu sur les sites d'escalade. Il en existe de nombreux sur la commune, et la fédération n'assurant plus les sites, il convient que la commune les recense et les entretienne elle-même.

## **3/ Délibérations soumises à approbation :**

Les commissions étant ouvertes à tous les membres du conseil municipal, il est demandé que le vice-président de chaque commission fasse état de l'ordre du jour, aussi détaillé que possible.



### **Objet : Indemnité de conseil allouée au comptable**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Collectivités Locales qui prévoit, dans son article 3, qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable ou renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la dite indemnité à Monsieur Pichery Raphael.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur Pichery Raphael, en sa qualité de conseiller technique et financier de la commune.

- Décide, à la majorité moins trois abstentions (JF ALBRAND, S.PEYRON et A. ROUSSELOT),
- de lui allouer en totalité soit 100 % l'indemnité de conseil, soit 499.35 euros annuel, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel susvisé.

### **Objet : Participation au fonds de solidarité pour le logement année 2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 22 mars 2018 sollicitant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018.

Le montant pour l'année 2018 s'élève à 0,40 €uros par habitant soit 353.60 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à ce fonds pour un montant de 353.60 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une participation de 353.60 euros au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2018.

### **Objet : Signature d'une convention avec le SDIS 05**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS).

La dite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2018 tous les jours de la semaine du 30 Juin 2018 au 2 septembre 2018.

La proposition financière s'élève à environ 7 000 €uros.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

### **OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 de l'article du décret n° 562 du 6 Mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre de membres du Conseil d'Administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décident de fixer à 8 les membres du Conseil d'Administration à savoir :
- 4 membres élus, issus du Conseil Municipal,
- 4 membres élus, hors Conseil Municipal

### **OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer les 4 membres du Conseil d'Administration du CCAS issus du Conseil Municipal.

Conformément à la législation en vigueur il indique qu'une seule liste est présente lors de cette élection, la désignation des membres du CCAS se faisant bien au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secrets.

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à procéder à l'élection de ces membres :

Sont candidats membres du conseil municipal : E. RICHARD, A.ANTOINE, F.PASQUALI-BARTHELEMY, N. MAUREL.

Après élection par les membres du Conseil Municipal au scrutin secret, les membres élus issus du Conseil Municipal, sont donc : E. RICHARD, A.ANTOINE, F. PASQUALI-BARTHELEMY, N. MAUREL.

### **Objet : Élection des membres de la commission communication**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Communication.

Après avoir délibéré, sont élus, membres de la commission Communication vote à l'unanimité, : A. ANTOINE, JF. ALBRAND, S.PEYRON, A.FIOT.



**Objet : Élection des membres de la commission travaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées, les membres de la commission Travaux.

Après avoir délibéré, sont élus, membres de la commission Travaux, vote à l'unanimité, : G.AVERSA, D.ALLARD, O. CHIENNO, E. RICHARD, A. FIOT, P. BASSA, S. PEYRON.

**Objet : Élection des membres de la commission école enfance et jeunesse**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Ecole Enfance et Jeunesse.

Après avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, membres de la commission Ecole Enfance et Jeunesse, E. RICHARD, F.PASQUALI-BARTHELEMY, I. LAMICHE, G. AVERSA.

**Objet : Élection des membres de la commission développement économique tourisme et commerce**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Développement Économique. Tourisme et Commerce.

Après avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, membres de la Commission Développement Économique Tourisme et Commerce : JR. RICHARD, A. ANTOINE, O. CHIENNO, E. RICHARD, I.LAMICHE, P.BASSA, S.PEYRON.

**Objet : Élection des membres de la commission associations et évènements**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Associations et Évènements.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la Commission Associations et Évènements : E. RICHARD, JF. ALBRAND, I. LAMICHE, N. MAUREL.

**Objet : Élection des membres de la commission Urbanisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Urbanisme.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la Commission Urbanisme : G.AVERSA, A.ANTOINE, O.CHIENNO, D.ALLARD, P.BASSA, A.FIOT, S. PEYRON.

**Objet : Élection des membres de la commission finances**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Finances.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la commission Finances : E. RICHARD, N. MAUREL, I.LAMICHE, JR. RICHARD, JF. ALBRAND.

**Objet : Élection des membres de la commission Alpes Forêt et Agriculture**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Alpes Forêt et Agriculture.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la commission Alpes. Forêt et Agriculture: D. ALLARD, G. AVERSA, PASQUALI-BARTHELEMY F, S.PEYRON, A. ROUSSELOT, A. ANTOINE.

**Objet Élection des membres de la commission HLM**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission HLM. Après avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, membres de la Commission HLM : E. RICHARD, JR. RICHARD, A. ANTOINE, S.PEYRON.

**Objet : Élection des membres de la commission culture et patrimoine**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission Culture et Patrimoine.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la Commission Culture et Patrimoine : JF. ALBRAND, A. ROUSSELOT, P. BASSA, N. MAUREL.





### **Objet : Élection du représentant au CNAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, un représentant parmi les conseillers municipaux au CNAS.

Est candidate N. MAUREL.

Après avoir délibéré, est élu à l'unanimité, représentant au CNAS, :

- Désignent N. MAUREL représentante des élus au CNAS.

### **Objet : Élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au SDIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SDIS.

M. FRISON et A. FIOT sont candidats.

Après avoir délibéré, est élu à l'unanimité délégué titulaire MICHEL FRISON et délégué suppléant AMANDINE FIOT auprès du SDIS.

### **Objet : Élection des membres de la commission développement durable.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire, à mains levées les membres de la Commission développement durable.

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité, membres de la Commission Développement durable : JF. ALBRAND, A. ROUSSELOT, P. BASSA, S.PEYRON. E. RICHARD, D. ALLARD.

### **4/ Questions diverses :**

**Steeve PEYRON :** le conseil municipal doit se prononcer sur les actions à mener avec l'association déviation. Les frais de création d'une nouvelle banderole seront partagés entre la commune et l'association.

Deux projets de motion à signer :

- une pour les élus du haut du département
- une autre pour les habitants

Elles sont revues par les membres du conseil municipal et légèrement modifiées.

L'association les Croquignards demande qui doit détruire le hangar sud à cheval sur les deux parcelles. Michel FRISON : c'est la commune qui va le faire. Il précise également que le parc du Château ne sera pas mis à disposition librement à l'association, elle pourra l'utiliser ponctuellement pour des manifestations comme les autres utilisateurs. L'ouverture du portail ne pourra être autorisée à la seule discrétion de la municipalité.

L'entrée au bâtiment se fera uniquement par la RN94.

**Michel FRISON** informe que la commune envisage, comme chaque année, d'embaucher deux jeunes pour un travail saisonnier au service technique 15 jours en juillet et 15 jours en août.

# Associations

## Comité des fêtes

### Les beaux jours arrivent les animations reprennent !

#### ✓ « Tu tires, ou tu pointes ? »

Quarante-deux doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur et un grand esprit sportif pour le premier concours organisé le dimanche 12 mai.

Le dimanche 10 juin, 16 équipes de boulistes ont repris possession des terrains de jeu où ils ont rivalisé d'adresse et d'habileté pour remporter ce deuxième concours en tripléte cette fois-ci.

Espérons que plus d'équipes viendront taquiner le cochonnet et partager la bonne ambiance du prochain concours en doublette le dimanche 15 juillet.

#### ✓ « Une journée intergénérationnelle rythmée par la bonne humeur de tous ! Une journée comme on les aime ! »

La fête des Rochons a eu lieu ce dimanche 24 juin dans le parc du château.

Organisée en partenariat avec l'association des parents d'élèves « les 3 p'tits Rochons », cette journée a regroupé le pic-nique partagé et la fête de l'école.

Démonstration de Qi Gong et Chorale par les élèves de l'école puis Jeux de kermesse, toboggan aquatique, tyrolienne, course en ski ont été proposés pour petits et grands...

Et pour la première fois une course de caisse à bretelles, dans laquelle se sont affrontés des véhicules loufoques tout droit sortis de l'imagination des enfants... Ainsi cygne, paon, licorne, voiture et autres se sont lancés sur un parcours d'obstacles...avec à la clé un bon pour une glace bien méritée !

Et pour finir, le tirage de la tombola organisée au profit de l'école, a été effectué !

#### ✓ « Et c'est quoi la suite ? »

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 14 juillet pour le vide grenier, le dimanche 15 juillet concours de pétanque doublette et les 9, 10, 11 et 12 août pour la Saint Laurent (programme détaillé au dos du journal).

Reste à définir les dates pour la soirée Halloween, les pizza party, concours de belote, concours pétanques...

Nous vous tiendrons informé par affichage et sur la page Facebook comité des fêtes la Roche de Rame.

#### ✓ « Rejoignez-nous ! »

Si jamais l'idée de venir nous donner la main pour la fête de la Saint Laurent vous traverse l'esprit, sachez que vous êtes les bienvenus ! Merci de vous faire connaître auprès de Sylvia ; [comitedesfeteslarochederame@orange.fr](mailto:comitedesfeteslarochederame@orange.fr)

« Un grand merci à vous de faire de nos manifestations de supers moments ! »

L'équipe du comité

## Cœur et mains

L'association cœur et mains créée en 2012 par 3 praticiennes en MASSAGE Bien -Etre, domiciliée sur la commune de la Roche de Rame, a mis en place des ateliers de MASSAGE ouverts à tout public pour adultes, enfants et familles afin de favoriser leur Bien -être, découvrir et sensibiliser aux différentes techniques de Massage ( Shiatsu, Reflexologie, Massage californien, Relaxation, etc..), sous forme d'apprentissage par l'échange, « donner et recevoir » !

Depuis, une centaine d'adhérents participent de manière ponctuelle aux ateliers bi-mensuels du Samedi après midi soit au Centre socio-culturel de l'Argentière, soit à la Roche de Rame (salle des Associations). Nous accueillons toujours de nouveaux adhérents et participants pour découvrir au cours d'une séance collective, il n'y a aucune d'obligation de participation à l'année ; Les frais d'adhésion s'élèvent à 10€ pour l'année, une séance de découverte à 10 € et un atelier d'apprentissage en massage à 25 € pour 4 heures de pratiques (tarif ajusté pour demandeur d'emploi, RSA, faible revenu..).

Des stages de BIEN-ÊTRE se développent aussi, sur 3 jours, le prochain stage est prévu le week-end du 15 septembre, ainsi que des séances individuelles sont proposées à domicile ou au cabinet de SOINS sur réservation toute l'année ; Pour plus de renseignements, contacter Laurence RAGE (présidente), Infirmière, Praticienne en MASSAGE Bien-Etre et Somatothérapeute au 07 87 54 73 71 .



## Les 3 P'tits Rochons

Les 3 P'tits Rochons au Four des Bruns, ou comment soutenir la Coopérative scolaire tout en misant sur la convivialité

Pour la deuxième année consécutive, l'association des 3 P'tits Rochons s'est mobilisée pour organiser des actions en faveur de la coopérative scolaire. Cette association de parents d'élèves s'est constituée pour financer des actions proposées par les maîtresses, et ainsi permettre aux enfants scolarisés à l'École de La Roche de Rame de pratiquer une diversité d'activités dans le cadre scolaire: sorties ski, VTT, kayak, classe de mer, cours de Judo...



Cette année, en plus de la Bourse aux Skis de novembre, qui est devenue une action-phare de l'association des 3 P'tits Rochons, une Pizza Party a été organisée le vendredi 1er juin au Four des Bruns. Avec l'aide de Polo, boulanger à la retraite apportant son soutien aux associations, une quinzaine de parents étaient « aux fourneaux » pour étaler, couper, garnir, cuire et servir. Près de 150 pizzas ont été vendues le soir même, pour le bénéfice de l'école, dans la convivialité et le plaisir de « faire ensemble ». Une belle réussite pour les 3 P'tits Rochons !



## AMAC

Chers amis ,

Le 3 février 2018, s'est tenue l'assemblée générale de l'AMAC à la salle polyvalente de la commune en présence de Monsieur le Maire. 40 personnes anciens combattants et veuves ont participé à cette réunion.

Le président a présenté ses vœux à l'assemblée, a remercié la municipalité pour la subvention, le prêt des salles, les employés communaux et le personnel communal pour leur gentillesse. Il a également remercié l'Écho des glaciers et la Chorale des neiges pour leur implication lors des cérémonies. Il a ensuite demandé

une minute de silence pour les anciens combattants décédés en 2017. Le rapport d'activité de l'année 2017 a été présenté par le secrétaire. Le rapport financier présenté par le trésorier a été approuvé à la majorité et quitus a été donné à celui-ci. Le trésorier ayant démissionné pour des raisons de santé, la nouvelle trésorière Jeanine Chienno a pris la relève.

Les adhérents et leurs conjoints ont dégusté le gâteau des rois et les friandises dans une ambiance détendue et conviviale.

Le 28 avril, la cérémonie du souvenir des déportés français a eu lieu en présence: de 8 porte-drapeaux, du président du souvenir français et des élus de l'argentière.

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée à L'Argentière la Bessée à cause des travaux sur la place du monument aux morts de La Roche de Rame. Après les cérémonies à L'Argentière et Saint Martin de Queyrières avec nos porte-drapeaux toujours présents, un repas a clôturé cette journée.

L'Assemblée générale départementale de l'AMAC des Hautes alpes et vallée de l'Ubaye a eu lieu le 20 mai à Gap à la maison du Poilu : 5 anciens combattants de notre section étaient présents et 11 porte-drapeaux. Nous avons clôturé cette belle journée par un déjeuner qui était excellent dans une bonne ambiance.

Prochainement auront lieu les cérémonies du 18 juin et 14 juillet.





# Foyer de l'Amitié Rochonais

Les activités du Foyer de l'Amitié en ce début d'année 2018 ont commencé par la traditionnelle dégustation du gâteau des rois le 11 janvier.



Le samedi 27 janvier nous avons eu notre Assemblée générale au Restaurant LACOUR qui a rassemblé 52 adhérents. Le président Robert Arduin a remercié tous les participants de leur présence et leur a rappelé que notre Association est un lieu de rencontres et d'amitié. Il a également remercié le Conseil d'administration pour leur aide dans la bonne humeur et la bonne entente et également Messieurs les maires de la Roche de Rame et de Champcella pour leurs subventions et leur aide. Un repas a clôturé notre assemblée dans la joie et en musique.

Dimanche 4 février. Un thé dansant animé par Martial Ray a remporté un franc succès.

Jeudi 8 février. Dégustation de crêpes, un régal pour tous. Merci à celles qui les ont faites.

Samedi 10 mars. Nous avons organisé un concours de belote avec nos amis de St Crépin, St Martin de Queyrières et L'Argentièrre. 18 équipes

Dimanche 29 avril. Un thé dansant animé par Emmanuel Patras Beaucoup de monde. Nous étions ravis.

Mardi 29 mai Nous étions 33 personnes pour une journée en Chartreuse. Après un bon repas, visite à Voiron de la plus longue cave à liqueur du monde.

Jeudi 7 juin. Notre foyer sera fermé pour les vacances. A cette occasion un pique-nique sera organisé dans le parc du château.

Mardi 12 et Mercredi 13 juin un voyage dans les Cévennes est prévu. Nous aurons après le repas un spectacle dédié à Jean Ferrat dans la salle à La Blachière et le soir nous dormirons à Alès. Le lendemain nous visiterons la bambouseraie d'Anduze et nous embarquerons à bord d'un train à vapeur et direction St Jean du Gard.

Samedi 23 juin. Concours de boules organisé par nos amis du club de St Crépin et le midi nous dégusterons une paella.

Début juillet Nos Amis de Champcella nous invitent à un pique-nique dans leur beau coin à Limassouse.

Samedi 4 août Un Loto sera organisé à la Salle Polyvalente. Beaucoup de lots. Venez nombreux.

Dimanche 12 août. Kermesse au château, où nous vendrons tout ce qui a été confectionné dans l'année par nos adhérents. N'hésitez pas à venir nous voir.

Du 21 au 28 septembre Il est prévu un voyage aux Pouilles (Italie) beau voyage concocté par notre autocariste Durance Écrins

Réouverture de notre Foyer le 4 octobre. Le Foyer compte à ce jour 117 adhérents. Il est très dynamique et il y règne une bonne ambiance.



# Association Patrimoine

**L'association annonce les activités suivantes :**

**Juillet août :** ouverture de l'église St Laurent chaque dimanche de 15h à 18h

**Juillet :** Conférence avec projection : jeudi 18 juillet à 18h, salle des associations. Franck Neveu « Le voyage de l'eau » et projection de notre film sur le village.

**Août :** Samedi 4 Concert à l'église par l'association Musiques en Ecrins à 17h précédée, à 16h par la visite de l'église commentée par Isabelle Rive.

**Août :** L'association fait du pain, en vente le 11 et 12 août au four des Bruns et dans le parc du château

**Août :** Conférence par Luc Moreau sur les glaciers : vendredi 24 août à 17h

**Septembre :** Loto national « spécial patrimoine » sous l'égide de Stéphane Bern. Il va être organisé vendredi 14 septembre. Dès le 3 septembre et pendant plusieurs semaines, des tickets de grattage à l'effigie de 18 monuments emblématiques, seront mis en vente dans les 30 800 points de vente de la Française des jeux et sur Internet. Les sommes récoltées dépendront évidemment de la participation des Français. Les tickets seront vendus au prix de 15€ pièce. **Le projet de réhabilitation de la forge de la Fare est concerné puisque retenu par le jury de la « mission Bern ».**

**Novembre :** Exposition sur 14-18 salle des associations, semaine du 7 au 14

**Novembre :** Conférence de Gérard Guimbert sur le cinéma pendant la Grande Guerre : mardi 27 novembre à 17h.



**L'association Patrimoine a nettoyé le 12 mai dernier l'isclé de Pra-Reboul.** La photo ci jointe montre une partie seulement du tas d'ordures récoltées. On a aussi enlevé les vieux pneumatiques bordant un circuit « sauvage » de quad ou de moto. Ces engins entraînent de sévères dégradations du terrain.

Leur utilisation doit être proscrite dans cette ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) qui est protégée.



**Le monument aux morts a été déplacé.** On trouvera à ce sujet un joli texte sur le blog de Sylvie Damagnez : <http://sylviedamagnez.canalblog.com/> et Hautes-Alpes insolites

**Le livre sur l'histoire de « La Nitrogène » édité par l'association Patrimoine est paru. Il est en vente à la mairie.**

*L'auteur Philippe MASSE dédicant son livre le 13 mars à l'issue de sa conférence*

Ce livre est en vente au prix de 12 € à la mairie





# Les passeurs de mémoire Rouchoun patoisant

## POUR SAUVEGARDER LES US ET COUTUMES

L'an dernier, la fusion avec le groupe « les passeurs de mémoire » et l'association « Rouchoun Patoisant » a apporté une activité complémentaire tout en étant dans le même esprit : sauvegarder les us et coutumes tel que nous le faisons en pratiquant la langue locale. Les 5 membres très actifs des « passeurs de mémoire » continuent leurs activités, notamment estivales. Les séances bi-mensuelles de patois se décomposent de la manière suivante : durant près de la moitié de la séance, la discussion à bâtons rompus uniquement dans la langue locale apporte un caractère proche des veillées d'antan de nos aïeuls. La deuxième partie, toujours consacrée à la traduction d'un texte, est un moyen de démontrer, par l'écrit, que le patois peut se transmettre même si autrefois, il n'était quasiment pas mis en écriture.

Les Passeurs de mémoire se retrouvent tous les lundis après-midi jusqu'à l'interruption estivale de fin juillet, chacun étant alors accaparé par diverses activités dont le jardinage. Ces après-midis sont consacrées à casser et trier des noix et à faire l'huile, à expérimenter (quelquefois sans succès) de nouvelles activités comme l'étamage, la fabrication de lacets en cuir, le perçage de bourneaux et à préparer la participation à des manifestations essentiellement estivales où nous sommes invités.

A l'occasion de ces fêtes, nous exposons de nombreux outils ou objets anciens. Nous offrons à la dégustation du café d'orge et de l'huile de noix. Enfin nous assurons des démonstrations de perçage de bourneaux ( billes de bois percées dans la longueur permettant de mener l'eau dans des lavoirs, bassin, etc). Pour la fête de la Saint Laurent 2018, une exposition de photos de classe du village depuis 1940 complétera nos prestations. Nous éditons, à raison de deux ou trois fois par an, les « cahiers des Passeurs de mémoire » qui portent sur des thèmes propres au village et environs. Le groupe de patois se réunit toutes les deux semaines (sauf été) et conclut sa saison par un traditionnel repas.



# ASL Canaux de la commune de La Roche de Rame

Merci aux 210 membres de l'ASL et à nos partenaires. Les adhérents par leur travail bénévole et leur investissement personnel permettent aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter l'eau d'irrigation de notre commune, en conservant le patrimoine des anciens, en préservant l'eau potable et en sécurisant l'écoulement de l'eau. Le mois de mai a été très arrosé, cependant il est nécessaire de travailler sur les canaux pour sécuriser les captages et assurer la bonne évacuation de l'eau.

Au SERRE, reprise du canal affaissé (location de pelle avec conducteur - pose d'un regard et deux longueurs de 6 m en tuyau de 300) et participation des membres du bureau de ASL.



Avant



Après



Pot de l'amitié à fin des corvées



Derrière le Château,  
pose d'un piège à matériaux  
(1000 par 1000 ;  
location de pelle avec conducteur)



Et réparation sur les Frairies

Sur le captage du SERRE DUC et du CANAL de GUIERE va avoir lieu, courant juin, un héliportage (deux voyages, avec palettes de béton, martelière, et matériaux de coffrage).

Il est donc nécessaire, pour que ce système puisse se pérenniser **que toute personne qui irrigue avec l'eau des canaux soit adhérente**. Si ce n'est pas le cas, elle devra à se faire connaître auprès l'ASL dans le but de s'inscrire et d'être reconnu à travers l'association comme utilisateur (trice) d'eau d'irrigation auprès de la DDAF.

Bonne irrigation.





Notre troisième assemblée générale s'est tenue samedi 9 juin à la salle polyvalente de La Roche de Rame où une trentaine de personnes étaient présentes, parmi lesquelles Claire Bouchet, suppléante du Député Joël Giraud, Jean Conreaux

représentant le Conseil Départemental et Michel Frison, maire de la commune, ainsi que trois autres conseillers municipaux. Environ 40 pouvoirs ont été donnés. Le quorum étant atteint, l'assemblée pouvait légalement commencer.

Les différents rapports (moral et financier), le montant de la cotisation (10 euros) et l'appel à candidature, ont été adoptés à l'unanimité.

En partenariat avec la Municipalité trois actions sont d'ores et déjà mises en place : la pose de 2 nouvelles banderoles avec le message « **Une vraie déviation et rien d'autre** » et 2 motions, l'une destinée aux élus et l'autre dans un premier temps aux Rochons mais qui sera étendue aux communes proches. Une opération porte à porte est prévue envers les Rochons. Ces 2 motions portent les logos de la municipalité et de l'association.

**Nous pensons que cette assemblée générale serait ordinaire, c'était sans compter sur le courriel envoyé par le Directeur général adjoint de la DREAL PACA au Député Joël Giraud le vendredi 8 juin.** Courriel qui faisait suite aux diverses sollicitations du Député, restées sans réponse jusqu'à présent, et qui fait état de l'actualisation des études d'opportunité de la déviation, **en régie, c'est-à-dire par les services de la DREAL** alors même que le courrier daté du 4 juillet du Préfet de Région, adressé au Député Joël Giraud indiquait un avis d'appel public à la concurrence publié pour juillet 2017 (ce fut fait avec 2 mois de retard sur le site internet « marchesonline »), puis une remise des offres pour septembre et enfin le choix du prestataire pour la fin de l'année 2017. **Les 2 dernières étapes n'ont donc jamais été suivies et nous posons donc les questions : pourquoi la DREAL s'autorise-t-elle de ne pas respecter l'ordre ministériel ? Et où sont passés les 200 000 euros affectés à ces études ?**

Mais le courriel de la DREAL ne s'arrête malheureusement pas là et a de quoi énerver le bureau de l'association, ses membres et tous les élus présents. En effet, la DREAL indique que « *le dossier a pris du retard en raison de difficultés rencontrées sur la rocade de Gap et de l'appui donné à la DDT des Hautes-Alpes sur le glissement du Pas de l'Ours* », **c'est bien pour cela qu'il fallait missionner un cabinet d'études !!!**

On continue : la DREAL indique que « les trafics relevés ces dix dernières années sont sensiblement inférieurs aux projections de la précédente étude ». Inférieurs, **mais de combien ? Et sur quelles périodes ?** Est-elle venue voir sur place le nombre de camions qui passent lorsque des routes sont fermées comme celle du col de Larche par exemple, ou le nombre de véhicules qui circulent en périodes de vacances (été ou hiver), **une baisse sensible (qu'il faudra prouver) justifie-t-elle de sacrifier la sécurité des usagers et le développement du village !!!**

Ensuite la DREAL évoque « *la réglementation durcie des contraintes environnementales et que les déviations à proximité du lit de la Durance seront extrêmement compliquées* ». **Compliqué**

**ne veut pas dire infaisable, on en veut pour preuve la future station d'épuration de la commune sous délégation de la Communauté de Communes qui sera dans le lit majeur de la**

**Durance. Et par ailleurs, doit-on mettre au même niveau comparatif, la défense d'un végétal et la sécurité de nos enfants ? Côté coût, la DREAL, sans avoir fait aucune étude, sans avoir fait un re-calcul précis, évoque déjà « un bilan coûts/bénéfices dégradé par rapport à 2006 ». Qu'il y ait eu des augmentations en plus de dix ans paraît assez logique, cependant d'autres variantes pourraient être envisagées, comme une version par encorbellement (évoquée lors de cette AG et par ailleurs qui devait être étudiée par la DREAL) et dont on ne peut connaître le coût qu'après l'avoir étudiée. De plus comment faire passer l'argent avant l'humain ?**

**Toujours côté budget, la DREAL fait état de « projets en cours qui sont en aménagement de capacité ou en sécurisation d'itinéraire », le projet de déviation de La Roche de Rame ne fait-il pas partie de ces deux cas ?**

**En conclusion, le Directeur Régional adjoint de la DREAL PACA indique qu'il LUI semble que « le portage d'une solution hors aménagement serait hors d'atteinte à moyen terme ». Une conclusion bien trop hâtive, péremptoire, sans aucune étude, que bien sûr nous refusons. Et comment peut-il être juge et partie sur ce dossier ?**

Nous donnons alors la parole aux élus présents :

Claire Bouchet, suppléante du Député Joël Giraud, se dit stupéfaite d'une telle réponse et trouve irréal d'évoquer un bilan coût/bénéfice.

Michel Frison indique que l'évolution est au bénéfice de la commune, avec des aménagements de part et d'autre de la RN, qui justifient encore plus la déviation. La municipalité n'est pas à court d'arguments. Il indique que le soutien le plus important est celui du département.

Jean Conreaux, qui représente le Conseil départemental, est également stupéfait d'une telle réponse. Il précise que le Conseil départemental doit soutenir les maires et qu'à ce titre celui-ci soutiendra la demande qui pourrait être faite par la municipalité pour l'obtention de la déviation.

Il est rappelé qu'une vraie déviation SERA un investissement porteur de fruits : revitalisation du village, redynamisation des commerces, amélioration de la convivialité du centre-village, augmentation de la fréquentation touristique par la mise en valeur du lac et de ses alentours, déport ou diminution des pollutions, sécurisation de tous les déplacements, ...

Alors d'un simple aménagement de la RN actuelle SERAIT une dépense inutile qui tuerait définitivement le village... en augmentant l'insécurité par la mise en présence de piétons le long de la RN, en augmentant toutes les pollutions, en interdisant un développement harmonieux des activités.

Il a été décidé qu'un courrier commun (Député, Conseiller Départemental, Maire et Association et si possible Conseillers Régionaux) sera adressé à la DREAL dans les tout prochains jours.

En conclusion, comme nous l'avons toujours rappelé, tant que les promesses des décideurs seront tenues, notre association saura être patiente.

Dans le cas contraire, des actions seront réalisées.

Notre village, ses habitants et tous les usagers de la RN 94 n'ont que bien trop attendu cette déviation - **UNE VRAIE DÉVIATION ET RIEN D'AUTRE -**



## Aux petits soins pour les petits rochons

Une année scolaire vient de se terminer.

Encore une fois Croq'Jeux aura contribué à soutenir les parents qui travaillent, selon leurs besoins, en assurant la garde des petits rochons scolarisés à l'école communale, aussi bien en maternelle qu'en primaire, que ce soit tôt le matin dès 7h20, et aussi tard le soir jusqu'à 18h30.

Lors de la pause méridienne, nous assurons également la garde des enfants et bien sûr le repas à la cantine, car nombreux sont les parents qui ne rentrent pas déjeuner.

Nous avons servi cette année 5500 repas (!), un nombre en constante augmentation qui signe l'augmentation de l'effectif scolarisé, ce qui est une très bonne nouvelle pour notre village, et démontre l'activité professionnelle constante ou croissante des jeunes parents rochons.

Pour faire face à cet accroissement très important par rapport aux années précédentes (+ 30 % sur le nombre de repas servis en deux ans), nous avons dû embaucher une nouvelle salariée, et c'est en l'occurrence Émilie Guichard, qui réside à La Roche De Rame et qui est également maman de quatre enfants, qui est venue renforcer l'équipe de Croq'Jeux pour le temps de midi. Il y a désormais quatre salariés à temps partiel ou même très partiel, selon le cas, mais qui, tous réunis, constituent l'équivalent de plus d'une personne à temps plein.

Cela nous a permis de passer d'un service unique à deux services : d'abord les maternelles et les CP (3 à 6 ans) qui déjeunent entre eux pendant que les plus grands se divertissent, et ensuite les classes CE et CM (7 à 10 ans) prennent leur repas pendant que, pour ceux qui se sont déjà restaurés, les tout-petits partent à la sieste et le reste de la troupe se défoule.

Deux services pour 25 enfants contre un seul pour 50 enfants l'an passé, c'est tout bénéfique. L'organisation est ainsi plus fluide, mais surtout le repas est beaucoup moins bruyant, ce qui est infiniment plus confortable pour les enfants en premier lieu, mais pour le personnel aussi.

Alors voilà, comme nous le disions tout à l'heure, une année scolaire vient de se terminer, et cette année encore, les salariés de Croq'Jeux ont assuré, montrant disponibilité et efficacité.

Nous serons tous dans les starting-blocks dès la rentrée. Mais avant, profitons, et souhaitons donc de bonnes vacances aux salariés de l'association, à tous les enfants bien sûr, et pour ceux qui en bénéficieront, à tous les parents d'élèves, et aux fidèles lecteurs d'Entre Lacs et Durance. Bel été à tous !



*Pour le bureau  
de l'association  
Vincent Riche*



Comité  
des  
Fêtes

# LA ROCHE DE RAME

# SAINT LAURENT

## SAMEDI 4 AOUT

20h - **LOTO** organisé par le Foyer de l'Amitié à la Salle Polyvalente

## JEUDI 9 AOUT

21h - Espace château **Projection film en plein air "Belle et Sébastien :  
De Christian DUGUAY de 2015 (1h37mn) - Gratuit** **"l'aventure continue"**

## VENREDI 10 AOUT

14h - espace château **Inscription Concours de boules**  
Doublette - Dotation 150 € - Fdp : 10 € - Organisé par le Comité des Fêtes

19h30 - espace château **Repas Moules frites** 14 €,  
sur réservation au 06 12 35 14 88 jusqu'au lundi 6 août inclus

## Quizz musical EXODUS ANIMATIONS

## SAMEDI 11 AOUT

Toute la journée - espace château

### Petite restauration

(frites, saucisses, sandwichs, paninis, gaufres, glaces)

9h - espace château

### Inscription Concours de boules - Tête à tête

Dotation 75 € - Fdp 5 € - Organisé par le Comité des Fêtes

À partir de 9h30 - centre village

**Expo de vieilles voitures** avec le « Retro club  
Briançonnais », le « Tacot Club Gavot » et « Les Vieilles  
Joyeuses de Crots »

À partir de 9h30 - parc du château

**Expo vieilles photos de classe et de Péchiney**  
par l'association "Les passeurs de mémoire"

10h - four des Bruns

### Fabrication et vente du pain

par l'Association Patrimoine

14h - espace château

### Inscription Concours de boules - Triplette

Dotation 250 € - Fdp 15 € - Organisé par le Comité des Fêtes

14h-18h - espace château

### Animations pour enfants

**Tir à l'arc "Les Archers des Écrins"**

**Modélisme naval** par l'association "Loisirs et culture"

14h - espace château

### Spectacle équestre

 (sous réserve)

15h - chapiteau espace château

### Théâtre "en attendant..."

avec la troupe "Sous la Roche"

21h30 - lac

### Déambulation

 avec la troupe KENEYA

avant et après le feu d'artifice

## 22 h FEU D'ARTIFICE

(Lac) organisé par la mairie de La Roche de Rame

22h30 **BAL** (espace château)

avec **EXODUS ANIMATIONS**

## DIMANCHE 12 AOUT

## De 6h à 18h VIDE GRENIER

10 € l'emplacement de 3 mètres - Inscriptions en mairie au 04 92 20 90 10

**12h - Petite restauration** (frites, saucisses, merguez, panini, sandwichs, gaufres, glaces)

### Vente de pain

au stand de l'association du patrimoine

### Dessine ton village

animation pour petits et grands

par l'association DÉVIATION-LRDR